

Etude collective du potentiel de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique

## QUELS DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS AGRICOLES BIOLOGIQUES ET/OU EN CIRCUITS COURTS SUR LA BAIE DE DOUARNENEZ ?

RAPPORT FINAL – NOVEMBRE 2014

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

Cette étude a été réalisée par le cabinet :

# Allent

Une autre vision du conseil

[www.allent.fr](http://www.allent.fr)

CABINET DE CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION  
DES ENTREPRISES ET COLLECTIVITES PUBLIQUES

ALLEN S.A.S

5, rue du docteur bourdeloy – 56 400 AURAY

Tél. + 33 (0)9 52 16 47 68 [contact@allent.fr](mailto:contact@allent.fr)



Le pilotage de cette étude a été assuré par :

- > François FICQUET, Consultant associé chez Allent en charge du pilotage de l'étude
- > Nicolas le MEUR, chargé de mission à l'EPAB

Introduction	P 4
Cadre et objectifs de l'étude	P 6
Méthodologie d'intervention	P 7
Périmètre d'intervention	P 11

## PREMIERE PARTIE

### L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB), LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ (CCP) ?

1. Définition et enjeux de développement de l'AB et des circuits courts et de proximité	P 13
1.1 Cadre de référence de l'Agriculture Biologique	P 13
1.2 Les notions de circuits courts et de proximité	P 15
2. Règlementation et soutien à destination des acteurs	P 17
2.1 Environnement réglementaire	P 17
2.2 Aides et soutien à destination des professionnels	P 20

## DEUXIEME PARTIE

### PANORAMA DU POTENTIEL DE VALORISATION DE L'AGRICULTURE BIO ET/OU EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE

1. Les producteurs	P 25
2. Les professionnels de la transformation et de la distribution	P 29
3. Les acteurs de la restauration collective	P 33
4. Les consommateurs	P 35
5. Regards et représentations sur les pratiques	P 40
5.1 Du point de vue des consommateurs	P 40
5.2 Du point de vue des producteurs	P 41
5.3 Du point de vue des professionnels de la transformation et distribution	P 46
5.4 Du point de vue des acteurs de la restauration collective	P 49
5.5 Dynamiques et pratiques ancrées sur le territoire	P 51

## TROISIÈME PARTIE

### PERSPECTIVES ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

1. Orientations d'actions retenues	P 55
2. Fiches actions	P 56

Conclusion	P 81
Revue bibliographique	P 82
Liste des annexes	P 82

## Introduction

Nombreuses sont les filières qui émergent et se structurent peu à peu partout en France, comme celles des énergies renouvelables, du recyclage des déchets à haute valeur ajoutée, des matériaux bio-sourcés, des biotechnologies marines et végétales, de la gestion de l'eau...etc. et ce, grâce notamment aux initiatives et dispositifs privés et publics.

Porteuses de valeur ajoutée elles représentent aujourd'hui un enjeu à la fois économique, environnemental et social, pouvant offrir de nouveaux facteurs de croissance et de développement sur le territoire.

Qu'elles soient alimentaires ou non alimentaires, ces filières présentent en effet des intérêts certains dans le développement d'une économie de proximité en apportant une réponse aux attentes sociales et défis environnementaux grandissants.

Saisi de ces questions, le Grenelle de l'Environnement a notamment mis en exergue la nécessité de rendre l'offre des meilleurs produits (sur le plan environnemental et social) à la fois plus visible et plus accessible, soulignant l'importance de parvenir à une meilleure information sur la qualité écologique et sociale des produits et services et de la mettre à disposition des consommateurs.

De son côté, la commission européenne<sup>1</sup> invite aussi à développer les incitations économiques aux bons comportements et à l'éco-fonctionnalité, comme le bonus-malus et l'éco-fiscalité, ainsi qu'à prendre en compte les effets rebonds.

A l'instar de ces filières précitées dites de croissance verte, l'agriculture biologique et les circuits courts se développent et sont de plus en plus encouragés par les politiques à différentes échelles. Perçues comme des filières garantes du développement durable local, elles sont censées favoriser une agriculture locale, de proximité, de qualité.

De cette façon, ces modèles respectueux de l'environnement, contribuent aussi à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité...autant d'enjeux pour l'agriculture aujourd'hui, qui s'inscrivent dans la volonté traduite par le plan d'actions de la charte de territoire et les objectifs du Grenelle de l'environnement qui visent à connaître les modalités et conditions de faisabilité territoriale pour répondre à l'objectif « 20% de produits biologiques et/ou de produits locaux (en valeur) en restauration collective » et contribuer au passage à 5 % de la SAU, soit 600 hectares supplémentaires en production biologique pour 2015.

---

<sup>1</sup> Le 4 juillet 2008, la commission européenne a adopté des conclusions qui renforcent, élargissent et mettent en cohérence les différents instruments de la politique européenne : écoconception, écolabel et étiquette énergie, « verdissement » des marchés publics...

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

Néanmoins, si l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, en recherchant à limiter ses impacts sur l'environnement, il subsiste encore de nombreux freins à son développement.

Il convient alors d'agir simultanément sur l'offre et la demande en mobilisant tous les acteurs (producteurs, consommateurs, entreprises de production, distributeurs, pouvoirs publics et citoyens), à la fois sur l'ensemble des activités (particulièrement celles liées aux produits de grande consommation comme le secteur agroalimentaire) et sur le cycle de vie des produits ; cycle de vie des produits, que ce soit en amont ou en aval dans la chaîne, de la conception jusqu'à leur valorisation après usage, en passant par leurs étapes de production, de distribution et d'utilisation ; ce qui incite à se pencher sur les défis qui se posent en termes de production, de transformation-distribution, de consommation.

Dans ces contextes, et sans négliger les freins potentiels au développement de ce modèle de production, l'étude lancée par l'EPAB de la Baie de Douarnenez peut se révéler une opportunité pour impulser une dynamique, donner un nouvel élan au développement de ce secteur.

Une meilleure valorisation des produits issus de l'agriculture biologique peut en effet favoriser l'orientation de certains choix d'agriculteurs vers une désintensification des élevages, et donc d'abaisser la pression azotée sur le territoire.

## Cadre et objectifs de l'étude

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, l'objectif général fixé par l'Etat est de réduire pour 2015 la concentration en nitrates dans les 8 principaux cours d'eau de la baie de Douarnenez. Pour répondre aux objectifs de qualité des eaux, un plan d'actions a été élaboré et formalisé dans la charte de territoire des bassins versants du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (2012-2015). L'EPAB en assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans la perspective d'encourager l'évolution des systèmes agricoles vers des systèmes herbagers et en agriculture biologique à moindres fuites d'azote (volet agricole de la charte), ainsi que les changements de système, l'EPAB a souhaité qu'une étude collective portant sur le potentiel de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou en circuits de proximité soit réalisée.

Elle vise en effet à valoriser économiquement les productions des exploitations de l'agriculture biologique, qui représentent une alternative pour participer activement à l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux, tel qu'il est édicté par la DCE sur l'eau, et conformément au plan d'actions défini dans la charte du territoire.

Plus précisément, il est attendu des préconisations permettant de poursuivre les objectifs suivants :

> **AUGMENTER LES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

*Objectifs inscrits dans la charte de territoire 2012-2015; atteindre 5 % de la SAU en agriculture biologique, à savoir 900 hectares sur 17 784 ha de la SAU du territoire ;*

> **FAVORISER L'INTRODUCTION DE PRODUITS BIO/CIRCUITS COURTS EN RESTAURATION COLLECTIVE**

*Enjeux fixés dans la « Loi Grenelle » sur l'introduction de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective ;*

> **CONFORTER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Pour ce faire, l'étude a consisté en:

- > La réalisation d'un état des lieux sur la production en agriculture biologique et en circuits courts et de proximité sur le territoire ;
- > Une estimation de la demande potentielle et de la valeur ajoutée possible en produits biologiques et locaux.

Cette étude a été confiée au Cabinet ALLENT, elle a été conduite par un comité de pilotage et dirigé en étroite collaboration avec le coordonnateur de l'EPAB.

## Méthodologie de l'étude

Afin de caractériser et de quantifier l'offre et la demande en produits issus de l'agriculture biologique et en circuits courts et élaborer un plan d'actions adapté au regard de l'analyse issue de l'état des lieux réalisé, le travail s'est articulé autour de diverses étapes méthodologiques :

### Prospection et identification des acteurs

De cette étude, il était attendu un recueil exhaustif de différents acteurs du territoire de la baie de Douarnenez préalablement définis et concernés par la thématique de l'étude, à savoir :

- > Les producteurs agricoles (amont de la filière) : Production biologique, circuits courts et de proximité
- > Les professionnels de la transformation et de la distribution :
  - \* Transformation : IAA : laiteries, abattoirs, légumeries, surgélation, Coop agricoles (alim animale), Industries pharmaceutiques, textiles
  - \* Distribution en circuits longs : grandes et moyennes surface, magasins bios spécialisés, marchés de gros
  - \* Distribution en circuits courts et de proximité : AMAP, vente directe, marché, ruches, association, vente par internet, paniers individuels, magasins de producteur, libre cueillette
- > Les acteurs de la restauration collective : cantines écoles, lycées, collèges, hôpitaux et maisons de retraite, armée, restaurants d'entreprises, cafétérias ...

Pour effectuer ce recueil de données, le cabinet s'est appuyé notamment sur :

- > Une articulation des différentes sources AGRESTE DRAAF BRETAGNE (recensement agricole, 2010 – Agence du Bio), Chambre du commerce et de l'agriculture, Observatoire des territoires et autres bases de données BIOBASE, GAB 29, FNAB, AMAP qui recensent les acteurs de l'agriculture biologique ;
- > Le croisement avec les données recueillies dans des études précédentes

Cependant, les données chiffrées de ces études sont issues du recensement agricole de 2010 et les dynamiques issues de la production en AB et de la distribution en circuits courts et de proximité sont en perpétuelle évolution. Le contour statistique du recensement 2010 ne permet pas de vérifier l'évolution et d'identifier l'importance des nouveaux acteurs.

De même qu'il existe peu de sources de données pour estimer l'importance des démarches en circuits courts et en AB et ainsi identifier les composantes permettant l'exploitation de données statistiques des exploitations en AB et/ou en circuits courts au niveau national outre les informations recueillies au travers du renseignement général agricole (RGA) établi en 2010.

Afin de contourner ces difficultés liées à la strate statistique, le cadrage statistique de la présente étude s'appuie sur le recueil de données (élaboré à un instant T) en croisant les sources de données et listings de la CCI, PNRA, EPAB... les enquêtes téléphoniques exhaustives, les échanges avec le GAB 29 et les autres recherches web (pages jaunes, info greffe ...)

Dans le cadre de l'analyse des données, nous nous sommes appuyés sur le périmètre de la charte algues verte concernant le volet des « agriculteurs », à savoir :

- > **17 784 ha de SAU** dont ~ 300 ha en agriculture biologique soit 1,7 %<sup>2</sup> (au dernier recensement agricole).
- > **304 exploitations agricoles** (en BVAV) qui siègent sur les 17 784 ha de SAU (pour un ensemble de 418 exploitations soit 28 219 ha de SAU totale<sup>3</sup>)

et sur le bassin de vie concernant l'analyse des volets « distribution et transformation », « restauration collective » et « consommateurs ».

### Entretiens & enquêtes de terrains

56 entretiens ont été réalisés auprès de 17 producteurs agricoles, 17 professionnels de la transformation ou de la distribution, 14 acteurs de la restauration collective (élus et agents) et 8 acteurs institutionnels et associatifs ciblés lors de l'état des lieux (cf : listes en annexe)

Les personnes interrogées ont été ciblées lors de l'état des lieux sur la base d'au moins un des 3 critères suivants :

- \* Acteurs déjà impliqués dans les filières de l'AB et des CCP ou manifestant leur intérêt pour ces questions ;
- \* Acteurs représentatifs de l'ensemble des activités concernées (IAA et métiers de bouches par exemple) ;
- \* Acteurs répartis sur l'ensemble du territoire d'étude : secteurs de Douarnenez, Châteaulin, Crozon ou plus loin si l'acteur est directement concerné par les flux de produits.

A partir d'une grille d'entretien préalablement définie, il s'agissait d'identifier et de qualifier les pratiques et plus précisément :

---

<sup>2</sup> Eléments issus du CCTP / Charte du territoire 2012-2015

<sup>3</sup> Données issues du diagnostic agricole de la baie de Douarnenez / Octobre 2011 / PG2010 et des données PAC2010, DDTM29



- × Recenser les projets et dynamiques ;
- × Apporter un autre regard par rapport aux données chiffrées ;
- × Connaître précisément les attentes et perceptions des acteurs sur l'AB et les circuits courts ;
- × Repérer les leviers et contraintes au développement des produits issus de l'AB et circuits courts ;
- × Mobiliser les acteurs pour les faire ensuite participer aux travaux de concertation ;
- × Identifier les partenariats possibles ou attendus entre ces acteurs et avec les institutions ;
- × Identifier les difficultés rencontrées ou les forces repérées ;
- × Recenser les pratiques de coopération, les projets et dynamiques ;
- × Connaître leur situation financière et proposer une approche d'analyse technico-économique de filière.

### **Micro trottoir**

Afin de recenser les perceptions et les habitudes des consommateurs, deux enquêtes de type micro-trottoir ont été réalisées auprès de la population. Le premier micro trottoir a été réalisé au nord du territoire ciblé (au marché de Châteaulin) et le second au sud du territoire (sur le parking du Leclerc à Douarnenez). Ce sondage (questionnaire de 21 questions – cf. annexes) a permis de recueillir auprès des personnes interrogées des informations relatives à leurs modes d'achats et de consommation alimentaires, à leurs attentes vis-à-vis des produits alimentaires, à leurs consommations ou non de produits alimentaires bios et/ou en circuits courts, à des suggestions pour soutenir la filière.

### **Expertise – démarche transversale**

Cette étude s'appuie également sur un travail de recherches et d'études documentaires orienté sur les enjeux et le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts/de proximité qui permet de définir un éventuel cadre pour la rédaction d'un plan d'actions sur le territoire de la baie de Douarnenez. Une analyse sociologique axée sur l'activité générée par l'AB et les CCP, sur les aspirations des acteurs, a permis de dégager des préconisations en termes de structuration, de développement, de valorisation en tenant compte des éléments recueillis durant l'étude. Un mémo portant sur l'environnement réglementaire de l'AB et des circuits courts ainsi qu'une revue des aides existantes a été réalisé.

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Information & précaution

Les informations contenues dans ce rapport sont valables au jour de leur publication. S'agissant de données mouvantes, elles sont à prendre avec précautions. Il est conseillé de se rapprocher des contacts ou des administrations de référence ci-dessous pour obtenir des informations détaillées et la réglementation en vigueur.

#### EPAB de la Baie de Douarnenez

Contact. Nicolas LE MEUR Tel. 02 29 40 41 24 Mail. [pole.prevention@epab.fr](mailto:pole.prevention@epab.fr)

Adresse : Le pavillon – La clarté – 29 100 Kerlaz

Site internet : [www.sagebaiededouarnenez.org](http://www.sagebaiededouarnenez.org)

#### GAB 29 / FRAB

Contact. Sophie DURIEZ Tel. 02 98 25 80 33 Mail. [gab29@agrobio-bretagne.org](mailto:gab29@agrobio-bretagne.org)

Adresse : Ecopôle Vern Ar Piquet – 29 460 Daoulas

Site internet : [www.agrobio-bretagne.org](http://www.agrobio-bretagne.org) et [www.bio.29](http://www.bio.29)

#### Chambre d'Agriculture

Contact. Benoit NEZET Tel. 02 98 88 97 60 Mail. [benoit.nezet@finistere.chambagri.fr](mailto:benoit.nezet@finistere.chambagri.fr)

Adresse : 5 allée Sully – 29 000 Quimper

Site internet : [www.chambre-agriculture-finistere.fr](http://www.chambre-agriculture-finistere.fr) ou [www.capbio-bretagne.com](http://www.capbio-bretagne.com)

#### DLA 29 - Espace Associatif

Contact. Carine VAILLANT Tel. 02 98 52 33 00 Mail. [karine.vaillant@espace29.asso.fr](mailto:karine.vaillant@espace29.asso.fr)

Adresse : Maison des associations – 53 impasse de l'Odet – 29 000 QUIMPER

#### Bretagne Active

Tel. 02 98 64 74 77 Mail. [a.peutillot@bretagneactive.org](mailto:a.peutillot@bretagneactive.org)

Adresse : 4 rue de Kerogan – 29 000 Quimper

Site internet : [www.bretagneactive.org](http://www.bretagneactive.org)

#### Initiative Bio Bretagne

Tel. 02 99 54 03 36 Mail. [maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr](mailto:maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr)

Adresse : Espace Anne de Bretagne – 15 rue Martenot – 35 000 Rennes

## Périmètre d'intervention

Pour cette étude, trois échelles d'analyse ont été prises en compte, à savoir :

- > Périmètre de la charte Algues Vertes (agriculteurs recensés) ;
- > Périmètre des bassins de vies (identification des dynamiques locales et analyse des flux) ;
- > « Marges Bretonnes » pour identifier les flux de produits extérieurs (transformation/distribution).

L'étude a été réalisée à l'échelle du territoire de la baie de Douarnenez : le découpage INSEE en bassins de vie est très proche de celui des 3 intercommunalités de Douarnenez, Châteaulin et Crozon.

Nous avons donc retenu les territoires des 3 EPCI pour le recensement des acteurs, et nous l'avons élargi quand cela nous paraissait plus pertinent notamment pour l'identification des flux de produits. Les acteurs situés en dehors sont donc identifiés sur les cartes lorsqu'ils se situent sur le Finistère.

Enfin, pour la partie agricole, tous les agriculteurs des 3 bassins de vie ont été recensés ; ils ont ensuite été sélectionnés selon qu'ils se trouvaient dans ou hors du périmètre « Algues Vertes » et selon que leur exploitation se situe ou non à l'intérieur. Seuls ceux situés dans ce périmètre ont été enquêtés.



## Quelques repères préalables

Un diagnostic socio-économique a déjà été réalisé dans le cadre du contrat territorial de la baie de Douarnenez<sup>4</sup>. Il faisait apparaître des éléments qu'il importe ici de rappeler pour faciliter une compréhension des dynamiques et enjeux du territoire au regard de l'étude menée, tels que :

- > Avec près de 61 671 habitants<sup>5</sup>, le territoire n'est pas densément peuplé pour une zone littorale, par rapport aux moyennes nationale et départementales.
- > Depuis une dizaine d'année, le territoire redevient attractif (au niveau résidentiel) et compense le solde migratoire négatif malgré une décroissance de la population depuis 30 ans ;
- > La population est vieillissante : les plus de 60 ans augmentent, tandis que les 0/19 ans diminuent (la pyramide des âges reflète un déficit de naissances) ;
- > Un revenu fiscal en deçà des différentes moyennes, mais à l'échelle des bassins de vie : un revenu fiscal annuel moyen au dessus de la moyenne française (exemple CC Douarnenez = 20 183 euros/an mais 52% de la population est non imposable). Des retraites et pensions qui revêtent une place importante dans les revenus fiscaux des ménages.
- > L'emploi est orienté plutôt vers l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et représente une part plus importante par rapport au niveau départemental et régional. Le secteur agricole est principalement tourné vers la culture de céréales légumineuses, culture et élevages associés, l'élevage de vaches laitières et bovins, l'élevage de volailles/aviculture représentant quant à lui un poids similaire à celui observé dans le Finistère ou en Bretagne. De plus, on constate une mobilité professionnelle importante vers les bassins de Quimper et de Brest.

## L'enjeu de l'étude au regard du territoire

L'enjeu de l'étude, consiste à mettre en évidence « le potentiel des débouchés pour les produits agricoles biologiques et/ou vendus en circuits courts, tout en confortant l'économie des exploitations agricoles et autres acteurs des filières alimentaires qui produisent, vendent, transforment et/ou transportent de tels produits ».

---

<sup>4</sup> Eude réalisée par DORIÈS – Novembre 2011

<sup>5</sup> CCTP « Etude collective du potentiel de valorisation des produits issues de l'agriculture biologique » P.5

# PREMIÈRE PARTIE

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE, CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ ?

### 1. Définition & enjeux de l'Agriculture Biologique, Circuits Courts et de Proximité

---

A ce jour, en France, force est de constater la multitude des démarches autour des filières biologiques et des circuits courts et de proximité. De multiples initiatives voient le jour pour répondre soit à l'attente des consommateurs, soit aux préoccupations politiques en terme d'actions en lien avec les objectifs fixés notamment dans le Grenelle de l'environnement.

Entre circuit court, circuit de proximité, vente directe à la ferme, agriculture raisonnée, agriculture biologique ... il devient de plus en plus complexe pour les consommateurs et les producteurs eux-mêmes d'appréhender leurs significations et distinctions.

#### 1.1 Cadre de référence de l'Agriculture Biologique

Née dans les années 20, l'Agriculture Biologique se distingue des autres modes de production par des principes éthiques et le non usage d'intrants chimiques.

Selon le règlement du Conseil Européen (Article 3 du règlement CE N° 834/2007), la production biologique vise à établir un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels.

Les producteurs qui ont le label AB s'engagent à respecter un cahier des charges strict qui implique notamment les règles suivantes :

- X l'interdiction d'utilisation d'OGM, l'ionisation et les produits chimiques de synthèse (sauf ceux mentionnés dans une liste positive) constitue le point central des cahiers des charges qui induisent l'emploi de techniques de production alternatives ;
- X l'encadrement de manière stricte, la mixité sur les fermes avec séparation des unités bio

et non bio ;

- X le contrôle de tous les opérateurs qui produisent, stockent, importent ou exportent et ceux qui commercialisent des produits biologiques avec dispenses de contrôle pour certains détaillants.

Pour les cultures, les systèmes reposent sur les rotations longues, les assolements diversifiés, le recyclage des matières sur l'exploitation, l'apport de matières organiques et la lutte biologique.

En élevage, les animaux doivent avoir accès à des parcours et des pâturages, leur alimentation doit être biologique, la densité (nombre d'animaux par hectare) est limitée et en matière de santé, la prévention et les médecines douces sont privilégiées.

Dans leurs pratiques, les producteurs bio privilégient ainsi les rotations longues et variées, l'autonomie alimentaire de leurs troupeaux (lien au sol), l'économie d'intrants, la prévention des risques tant pour la santé des animaux que pour l'état sanitaire des cultures ou la maîtrise des adventices.

Le cahier des charges de l'agriculture biologique varie d'un pays à l'autre mais il est désormais unifié en Europe. En 2009, la réglementation communautaire a harmonisé les normes et homogénéisé les cahiers des charges nationaux afin de faciliter les échanges.

Comparée aux démarches d'agriculture « raisonnée<sup>6</sup> » ou « intégrée<sup>7</sup> », l'agriculture biologique est nettement plus contraignante notamment vis-à-vis de l'utilisation de produits chimiques de synthèse, des conditions d'élevage et des pratiques sanitaires en élevage, et des conditions de transformation des produits alimentaires. Une autre particularité de l'AB par rapport aux deux autres agricultures considérées est de bénéficier d'un signe officiel strict d'identification sur ses produits, garantissant une qualité attachée au respect du cahier des charges qui certifie à la fois les pratiques agricoles et les produits, au même titre que les autres signes officiels de qualité tels les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) ou les Labels Rouges.

---

<sup>6</sup> L'agriculture intégrée combine les pratiques agricoles pour minimiser le recours aux pesticides. Elle utilise de manière préférentielle des techniques alternatives, comme la lutte biologique ou des rotations longues. Elle lutte de manière intégrée, traitant uniquement si les seuils de nuisibilité de la maladie ou du ravageur sont atteints. Les intrants chimiques ne sont pas exclus, mais ne sont utilisés qu'en dernier recours.

<sup>7</sup> En conformité avec la législation et les normes de « bonnes pratiques agricoles », fixées par l'Europe, la production raisonnée répond aussi aux exigences d'un cahier des charges qui autorise l'ensemble des techniques agricoles classiques (engrais et produits phytosanitaires de synthèse...), mais en les « raisonnant » c'est-à-dire que les agriculteurs ne traitent que s'il le faut, au bon moment et avec une dose et un matériel adaptés.

## 1.2 Circuits courts et de proximité ?

Qu'on utilise l'appellation « local » ou « en circuit court et/ou de proximité », de plus en plus de consommateurs se mettent à acheter des produits directement auprès des producteurs.

Ceci faisant écho aux aspirations actuelles : recherche d'authenticité, de saisonnalité, de traçabilité, de consommer local, de lien social.

Quelque soit la définition retenue, la notion de circuit court renvoie avant tout à exprimer une proximité entre le producteur et le consommateur, qui peut être spatiale ou relationnelle.

Pour d'autres, ce mode de consommation renvoie aussi à un acte citoyen respectant l'environnement avec la réduction des emballages, des conditionnements, avec une limitation d'émission de CO2 et soutenant les pratiques de productions durables.

Ce mode de commercialisation constitue donc une offre alimentaire complémentaire à l'offre traditionnelle, puisque ce sont souvent les petits producteurs qui travaillent ensemble pour promouvoir leurs produits et les distribuer soit :

- > En **vente directe** (des producteurs aux consommateurs) :
  - × vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme)
  - × vente collective (point de vente collectif ou panier collectif)
  - × vente sur les marchés (marchés de producteurs de pays, marchés paysans)
  - × vente en tournées (avec éventuellement des points relais de livraison) ou à domicile
  - × vente par correspondance (internet)
  - × vente organisée à l'avance (AMAP)
  - × accueil à la ferme (gîtes, tables d'hôtes...) avec consommation sur place des produits de la ferme
  
- > En **vente indirecte** (via un seul intermédiaire) :
  - × à la restauration (traditionnelle, collective)
  - × à un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier, GMS, etc...)

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

De plus, au travers des circuits courts, une économie rurale et de nouveaux systèmes d'échanges voient le jour en mobilisant divers acteurs, tels que : les producteurs, les commerçants, les restaurateurs, les collectivités locales et les consommateurs.

Enjeu du développement des territoires, les circuits courts de commercialisation contribuent au développement d'une production durable et responsable tout en recréant du lien plus direct entre les agriculteurs et les consommateurs.

### CIRCUIT COURT

La Loi de modernisation agricole (LMA) du 27 juillet 2010 donne comme définition du circuit court tout réseau de distribution ne présentant **aucun ou un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur.**

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche fixe à 1 le nombre d'intermédiaire maximum (exception faite de la restauration collective, qui peut compter quelques intermédiaires supplémentaires et être toujours considérée « en circuit court », du fait de son impact sur l'agriculture du territoire qu'elle dessert, de manière à renforcer le principe de « vente directe » et améliorer ainsi la rémunération du producteur.

### CIRCUIT DE PROXIMITÉ

Un circuit de proximité ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires mais de la distance géographique entre le producteur et le consommateur.

La distance fixée est variable en fonction du type de production concernée (d'environ 30 km pour des produits agricoles simples comme les fruits et légumes, à 80 km pour ceux nécessitant une transformation).

### CIRCUIT LONG

Une distribution en circuit long s'effectue via une cascade d'opérateurs successifs (producteurs, grossistes, détaillants, clients)

### PRODUIT FERMIER

Le terme fermier renvoie à l'utilisation de la matière première qui est issue de l'exploitation agricole, lorsque la transformation s'effectue sur cette exploitation, voire dans un atelier situé en dehors mais dans lequel l'agriculteur est associé et lorsque les préparations sont réalisées de façon traditionnelle et non industrielle.



## 2. Réglementation et soutien à destination des acteurs

---

Considérant que l'étude est principalement axée vers la production en AB et vers une commercialisation en circuits courts, la réglementation et les soutiens alloués aux différents acteurs présentés ci-après se déclinent selon leurs spécificités. En effet, une réglementation est applicable en fonction des produits et de leurs modes de vente.

### 2.1 Environnement réglementaire

#### Agriculture biologique

Les principes de l'AB :

L'agriculture biologique est soumise à une réglementation spécifique européenne applicable par tous les Etats membres et complétée par des dispositions nationales supplémentaires.

En application des dispositions de l'article 42 du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil Européen, un cahier des charges français (CCF) établit les modalités de production des espèces animales, dont les modalités de production ne sont pas prévues par le règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission.

La marque AB est une marque collective de certification, d'usage volontaire et propriété du ministère de l'agriculture. Elle identifie les produits d'origine agricole destinés à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale qui respectent, depuis le producteur jusqu'au consommateur ; la réglementation et le contrôle bio tels qu'ils sont appliqués en France, ainsi que de fortes exigences de traçabilité.

Dans le cas des aliments composés, la marque AB garantit un minimum de 95% de produits d'origine agricole biologique, le reste étant composé de produits non disponibles en bio en quantité suffisante (produits exotiques, certaines épices...).

Les règles en terme de productions végétales :

- X 2 à 3 années de conversion nécessaires ;
- X Rotations pluriannuelles fortement encouragées avec introduction de légumineuses ou d'engrais verts ;
- X La fertilisation des sols se fait à partir de matières organiques de préférence

compostées, provenant prioritairement d'élevages bio ou extensifs ;

X L'apport d'azote est limité par hectare ;

X Les engrais chimiques de synthèse sont strictement interdits de même que l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse ;

X La protection des plantes est basée sur des actions préventives (travail du sol adéquat, observation des parcelles, implantation de haies, choix de variétés adaptées...), la lutte biologique et le recours à des produits de protection figurant sur une liste positive en cas de nécessité uniquement ;

X Il est toujours possible de conduire en parallèle des cultures bio et non bio en respectant des règles de traçabilité précises (les variétés doivent être différentes et facilement distinguables à l'œil nu) ;

X Les cultures hors sol en production végétale (hydroponie) sont désormais très clairement interdites.

#### Les règles au niveau de l'élevage :

X Une période de conversion des animaux est nécessaire pour vendre de la viande ou du lait bio. Sa durée varie en fonction de l'espèce ;

X L'accès au plein air est obligatoire dès que les conditions le permettent ;

X La densité de peuplement des bâtiments est limitée pour garantir le confort et le bien-être des animaux ;

X Les effluents d'élevages bio doivent obligatoirement être épandus sur des parcelles en bio, le cadre est plus strict qu'auparavant ;

X Les animaux sont nourris avec des aliments Bio ;

X 50% des aliments doivent provenir de la ferme ou d'autres exploitations bio de la région (ou des régions limitrophes) ;

X Seuls les additifs alimentaires, vitamines, minéraux, auxiliaires technologiques et autres substances inscrites dans les listes positives peuvent être utilisées dans l'alimentation animale si leur usage s'avère nécessaire ;

X Les soins vétérinaires sont basés sur des actions préventives (choix des races, alimentation de qualité, bonnes conditions de logement) et les produits phytopharmaceutiques et homéopathiques doivent être utilisés en priorité ;

X En cas de non efficacité des médecines douces, l'éleveur peut recourir à des traitements vétérinaires allopathiques de façon limitée (3 par an pour les animaux vivant

plus d'un an et 1 par an pour les autres) sauf pour les antiparasitaires dont l'usage n'est pas limité ;

X Il est possible de conduire en parallèle des ateliers d'élevage bio et non bio en respectant des règles de traçabilité précises (il doit s'agir d'espèces différentes) ;

X Pour éviter les pratiques intensives, les volailles sont élevées jusqu'à ce qu'elles atteignent un âge minimal qui diffère selon que l'éleveur a recours ou non à des souches à croissance lente. Dans tous les cas, pour les poulets, cet âge ne peut être inférieur à 70 jours.

## Circuits courts

La commercialisation de produits transformés ou non en circuits courts est soumise au respect des règles sanitaires applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 fixées dans le « Paquet Hygiène » (sauf pour la vente directe de produits primaires distribués en petites quantités aux consommateurs ou aux commerces de détails locaux). Cette réglementation européenne fixe une obligation de résultats, introduit la traçabilité des produits, oblige l'information auprès des services de contrôle en cas de risque sanitaire et tend à responsabiliser les producteurs.

Pour ce faire, deux réglementations s'appliquent à la vente en circuits courts :

**Le règlement 852/2004 dit « règlement hygiène »,** applicable aux denrées d'origine animale et végétale et qui fixe les obligations suivantes :

- X La déclaration et l'enregistrement des exploitants du secteur alimentaire ;
- X Le respect de la chaîne du froid ;
- X Le respect des bonnes pratiques d'hygiène ;
- X La mise en place de procédures HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'analyse des dangers et d'établissement de mesures préventives) et d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) pour les activités d'abattage, de découpe et de transformation ;
- X Le recours aux Guides des Bonnes Pratiques d'Hygiène validés (GBPH) ;
- X La formation du personnel à l'hygiène et à la maîtrise des risques sanitaires.

Et le règlement 853/2004, qui s'applique uniquement aux denrées d'origine animale. Cette réglementation expose l'agrément sanitaire des établissements et la dérogation à l'agrément, qui s'impose à tous les établissements d'abattage préparant, transformant ou entreposant des produits d'origine animale.

Les conditions de délivrance sont précisées dans les arrêtés du 8 juin 2006 et du 27 avril 2007. Le statut sanitaire de chaque établissement dépend de la nature des produits vendus, de leur quantité ainsi que des circuits de commercialisation.

Cependant, ces deux règlements ne s'appliquent pas aux produits primaires vendus en petite quantité.

## 2.2 Aides et soutien à destination des professionnels

### Dispositifs d'aide à la conversion et au maintien en AB

Diverses mesures existent pour soutenir la filière bio visant soit à aider les exploitants agricoles à la conversion en bio, soit à aider au maintien de l'agriculture biologique.

Afin de stimuler et d'accompagner les installations et conversions à l'Agriculture Biologique, le Conseil Régional de Bretagne avec le soutien de l'Etat a lancé le dispositif PASS'BIO Conversion qui se décline comme suit :

- x Le « Pass'Bio Diagnostic conversion » qui consiste en l'étude d'un projet global par l'agriculteur avec l'appui d'un technicien agricole habilité pour préparer et envisager la faisabilité d'une conversion vers l'Agriculture Biologique.
- x Le "Pass'Bio Suivi conversion" grâce auquel un agriculteur en conversion à l'Agriculture Biologique pourra bénéficier d'un suivi et d'un appui technique adaptés sur des points particuliers par un technicien / conseiller agricole habilité selon les besoins exprimés par le producteur en conversion et/ou les constats du technicien.

Ce dispositif que gère *Inter Bio Bretagne* Pass'Bio prévoit une aide financière aux agriculteurs (ou porteurs de projets) pour la réalisation d'un Pass' Bio Diagnostic et/ou Pass' Bio Suivi.

**EPAB**

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

Outre ce « Dispositif de financement d'un projet Bio », les agriculteurs peuvent bénéficier de diverses aides (cumulables et non cumulables) en cas de conversion ou de maintien en AB ; les principales étant les suivantes :

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	Taux d'aide
Diagnostic de conversion	100%
Appui technique pour une conversion en AB : désherbage, pâturage, alimentation avec visite d'un technicien culture ou élevage	100%
Aide à la certification	Prise en charge uniquement la première année
Informations et renseignements auprès d' Initiative Bio Bretagne Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot - 35 000 Rennes	

AIDE A L'INSTALLATION	Taux d'aide
Une aide à l'installation des agriculteurs, pour favoriser le renouvellement des générations d'exploitants dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales	Varie entre 3 000 et 4 000 EUR
Informations auprès du Conseil général du Finistère Tel. 02 98 76 20 35 Adresse : DDEI - Service Agriculture - 32 Boulevard Duplex - CS 29 029 - 29 196 QUIMPER CEDEX	

AIDES AUX INVESTISSEMENTS	Taux d'aide
Mise aux normes bien être poules pondeuses	40 % (plafond de 30 000 EUR)
Création, extension ou amélioration d'un atelier de transformation et/ou vente directe à la ferme	
Matériel de tri et de stockage de semences fermières	
Matériel de stockage et/ou fabrication d'aliments à la ferme	
Matériel de vente directe	
Matériel de transport	
Matériel de récolte et de distribution de l'herbe (faucheuse, faneuse, enrubanneuse, andaineur, dérouleur de round, remorque distributrice...), séchage en grange, aménagement des pâtures...	Aides spécifiques du plan de lutte contre les algues vertes 40 % (plafond de 50 000 EUR)
Formulaire à solliciter auprès d' Initiative Bio Bretagne Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot - 35 000 Rennes	

**EPAB**

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

AIDES AUX SURFACES CULTIVÉES (Parcelles à convertir en AB)	Taux d'aide
Concernant la conversion des parcelles en AB, il n'est pas nécessaire que l'exploitation soit totalement engagée en agriculture biologique pour bénéficier de l'aide. Les surfaces engagées doivent être en conversion à l'agriculture biologique depuis moins de 2 ans (début conversion compris entre le 16 mai 2012 et 15 mai 2014) et respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique. L'exploitant devra fournir une attestation de début de conversion. L'exploitant s'engage à poursuivre une activité en AB pendant une durée minimale de 5 ans.	
Prairies permanentes et temporaires de + 5 ans	100 €/ha
Cultures annuelles dont prairies temporaires de - 5 ans	200 €/ha
Légumes de plein champs, plantes à parfum, aromatiques et médicinales	350 €/ha
Maraîchage et arboriculture	900 €/ha
Landes, parcours et estives	50 €/ha
Formulaire à solliciter auprès d' <b>Initiative Bio Bretagne</b> Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne – 15 rue Martenot – 35 000 Rennes	

AIDES AUX SURFACES CULTIVÉES (Parcelles déjà converties en AB)	Taux d'aide
En maintien des parcelles en AB, il n'est pas nécessaire que l'exploitation soit totalement engagée en agriculture biologique pour bénéficier de l'aide. Les surfaces engagées doivent être certifiées en AB au 15 mai 2014 et respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique. L'exploitant s'engage à poursuivre une activité en AB pendant une durée minimale de 5 ans.	
Prairies permanentes et temporaires de + 5 ans	80 €/ha
Cultures annuelles dont prairies temporaires de - 5 ans	100 €/ha
Légumes de plein champs, plantes à parfum, aromatiques et médicinales	150 €/ha
Maraîchage et arboriculture	590 €/ha
Landes, parcours et estives	25 €/ha
Formulaire à solliciter auprès d' <b>Initiative Bio Bretagne</b> Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot - 35 000 Rennes	

CREDIT D'IMPOTS	Taux d'aide
Destiné aux entreprises agricoles au titre de chacune des années 2011 à 2014 au cours desquelles au moins 40 % des recettes proviennent d'activités qui ont fait l'objet d'une certification en agriculture biologique. Ce crédit d'impôt est cumulable avec les aides à la conversion à l'agriculture biologique et au maintien de l'agriculture biologique dans la limite de 4 000 € au titre de chaque année.	Montant forfaitaire de <b>2 500 EUR</b>
Formulaire N°2079-BIO-SD (cerfa n°12657*07) à télécharger sur le site des impôts et à remplir lors de la déclaration d'impôt	

**EPAB**

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

## Types de financements à la diversification

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF	Taux d'aide
Etude faisabilité technico-économique pour un projet de circuit court et/ou de diversification. L'étude est réalisée par un centre comptable.	100%
Accompagnement de projets de groupe : animation, établissement de partenariats avec les collectivités	
Outils de communication : flyers, panneaux, plaquettes	
Informations et renseignements auprès de l'EPAB Tel. 02 29 40 41 24 Mail. pole.prevention@epab.fr Adresse : Le pavillon - La clarté - 29 100 Kerlaz	

AIDE AUX INVESTISSEMENTS	Taux d'aide
Aides aux investissements nécessaires à la mise en place d'une nouvelle production au niveau d'une exploitation ou à la réorientation de la production d'une exploitation agricole. Concernant le séchage d'herbe par de l'énergie renouvelable, les investissements en bâtiment et équipements nécessaires à la récupération, la conduction et l'injection de l'air chauffé des aides aux sont allouées au titre du dispositif "énergie agricole"	
Investissement pour bâtiment neuf en production sous signe officiel de qualité (SOQ) : Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indications Géographiques Protégées (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), Agriculture Biologique (AB), Label rouge	20 % du coût HT des investissements (plafond à 30 000 EUR HT)
Production en mode de système alternatif (porc sur paille, litière bio maîtrisée, plein air)	
Accueil à la ferme	En cas de cofinancement avec le Conseil Régional 40% du coût HT
Vente directe	
Activités de services (entretien de haies et ou broyage, pensions animaux...)	
Production sur petits secteurs (escargots, miel, cervidés, races anciennes...)	Majoration de 5 % pour les nouveaux installés, soit une subvention maximale de base de 6 000 € portée à 7 500 € pour les nouveaux installés.
Filière cidricole	
Activités équinés	
Atelier de transformation	
Informations auprès du <b>Conseil général du Finistère</b> (Dossier à retirer à la DDTM / Service Economie Agricole au 02 98 76 59 53) Tel. 02 98 76 20 35 Adresse : DDEI - Service Agriculture - 32 Boulevard Dupleix - CS 29 029 - 29 196 QUIMPER CEDEX	

## Aides liées aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Les entreprises aux statuts d'association, de coopérative ou de mutuelle, et dont la finalité centrale est sociale, sociétale ou environnementale. Les entreprises qui répondent aux exigences des « entreprises solidaires » (agrément de l'art. L3332-17-1 du Code du Travail) : au moins 30 % des salariés de l'entreprise connaissent des difficultés d'accès à l'emploi ou une échelle de salaires n'excédant pas 1 à 5.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCAL (DLA)	Taux d'aide
Mis en place par l'État, la Caisse des dépôts et développé avec le soutien du Fonds social européen et des collectivités locales, le DLA a pour objet d'accompagner et de soutenir les associations et les entreprises solidaires dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois.	<b>100%</b>
Diagnostic et accompagnement au montage de projet et dossier de financement	
Refonte et révision comptable, outils de gestion et de comptabilité	
Audit RH, financier et organisationnel	
Etude de marché, marketing stratégique et opérationnel ...	
Sécurité alimentaire, hygiène, certification, traçabilité ...	
Informations et renseignements auprès d' <b>Bretagne Active</b> Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot - 35 000 Rennes	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)
<p>Programme d'Investissement d'Avenir Economie Sociale et Solidaire l'Etat a décidé de consacrer 100 M€ (cent millions d'euros) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'en confier la gestion à la Caisse des Dépôts, engagée depuis longtemps dans le soutien à ce secteur. Il vise le cofinancement de projets créateurs d'emplois et le développement de modèles innovants de création d'activités et d'entreprises, sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la contribution de l'ESS à la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- le développement d'une économie de proximité, notamment avec les circuits courts ;</li> <li>- la mutualisation ou le co-développement d'activités par les acteurs de l'ESS et les autres acteurs économiques, publics et privés renforçant les dynamiques de territoire ;</li> <li>- l'insertion des publics éloignés de l'emploi par l'activité économique.</li> </ul> <p><b>Taux d'aide selon projet sous forme d'apports de quasi-fonds propres, principalement sous forme de prêts participatifs ou de contrats d'apports associatifs avec droit de reprise.</b></p> <p>A cet effet, les projets présentés dans ce cadre de devront faire apparaître et justifier un montant minimum d'intervention du PIA de 400 000 EUR</p>
Informations et renseignements auprès d' <b>Bretagne Active</b> Tel. 02 99 54 03 36 Mail. maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr Adresse : Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot - 35 000 Rennes



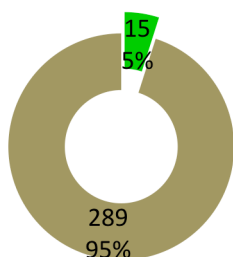
# DEUXIÈME PARTIE

## PANORAMA DU POTENTIEL DE VALORISATION DE L'AB ET/OU DES CIRCUITS COURTS

### 1. Les producteurs

Avec 28 d'exploitations agricoles en AB et/ou en circuits courts, soit 9 % ; le potentiel de production reste encore à la marge sur le territoire.

Part des exploitations uniquement en AB sur le territoire



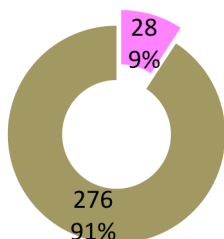
- Exploitations en AB
- Exploitations agricoles conventionnelles

Sur le périmètre de la charte algues vertes, l'agriculture biologique est très faiblement représentée avec 15 exploitations, soit 5 % de l'agriculture locale.

En 2010/11, la part de l'AB représentait 1,69 % de la surface agricole utile sur le périmètre de la charte de territoire, soit 300 Ha sur les 17 784. En 2014, elle est évaluée à 240<sup>8</sup> ha, soit 1,35% de la SAU.

Depuis 2010, l'évolution du nombre d'exploitations AB a très peu progressé, malgré l'intérêt perçu, lors des enquêtes de terrain, de quelques agriculteurs pour passer au bio. Par ailleurs, l'enquête de terrain a également fait apparaître que plusieurs producteurs conventionnels se disent « très proches de la bio » dans leurs pratiques.

Part des exploitations AB et/ou circuits courts sur le territoire



- Exploitations en AB et/ou en CCP
- Autres exploitations agricoles

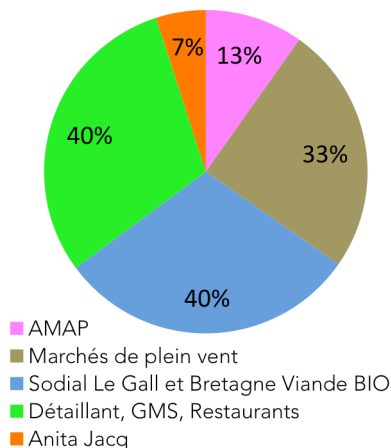
43 % des producteurs en AB commercialisent en circuits courts, la distribution s'effectuant principalement sur les marchés, puis en vente directe.

Près de 9 % des exploitations du territoire vendent en circuits courts, soit un peu plus que la tendance du pays de Cornouaille (8%)



<sup>8</sup> Recensement enquête terrain Mai 2014

Répartition des types de distribution



Les marchés sont bien représentés pour les circuits courts : ils permettent aux agriculteurs de vendre « ce qu'ils ont quand ils l'ont ». La vente directe à la ferme reste très confidentielle en nombre d'exploitations la pratiquant, ainsi qu'en part du CA pour une seule exploitation.

### Focus local en terme de distribution

1 maraîcher vend 100% de sa production à l'avance à une négociante locale en produits bio qui par ailleurs recherche des producteurs locaux de fruits et légumes (notamment de la poire).

1 producteur de volailles et 2 maraîchers vendent 100% de leur production au marché.

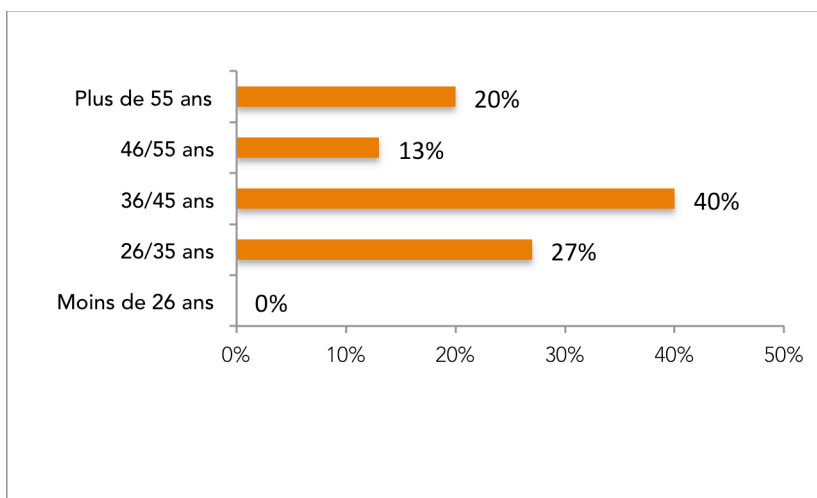
1 producteur de fromage de chèvre vend 100% de sa production à plus de 70 clients (détaillants, GMS, restaurateurs...) situés en Bretagne

1 apiculteur vend 100% de sa production en circuits courts mais jusqu'à Paris.

2 éleveurs vendent 100% de leur production de viande au négociant Bretagne Viande Bio

2 agriculteurs vendent leurs produits en partie grâce à l'AMAP du Bout du Monde

3 éleveurs de bovins lait vendent à Sodial Le Gall



### Focus sur l'âge des exploitants AB

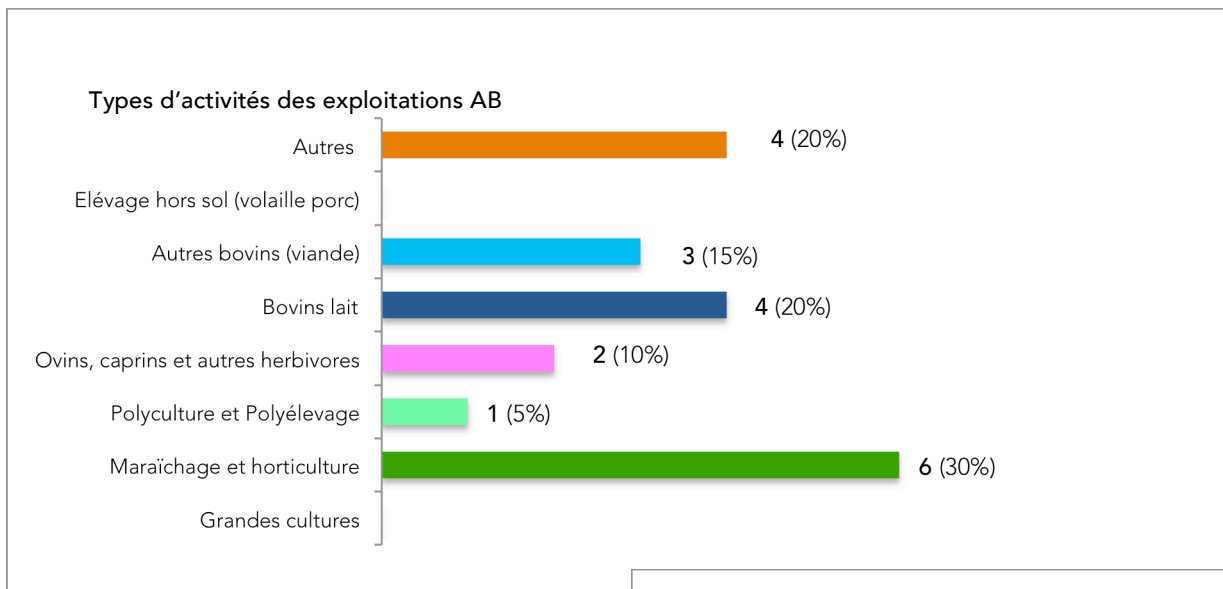
Les enquêtés sont assez bien repartis mais les moins de 45 ans représentent 67% des exploitants, ce qui confirme les précédentes études (Agreste...) sur l'âge inférieur à la moyenne des agriculteurs installés en bio ou en CCP. Ceux-ci ont tous au minimum un niveau bac.

### Une production AB tournée principalement vers le maraîchage & le lait

Deux activités prédominent en AB, celles du maraîchage et de l'élevage de bovins lait. On constate qu'elles sont en lien avec les tendances d'orientations des exploitations agricoles conventionnelles sur le territoire.

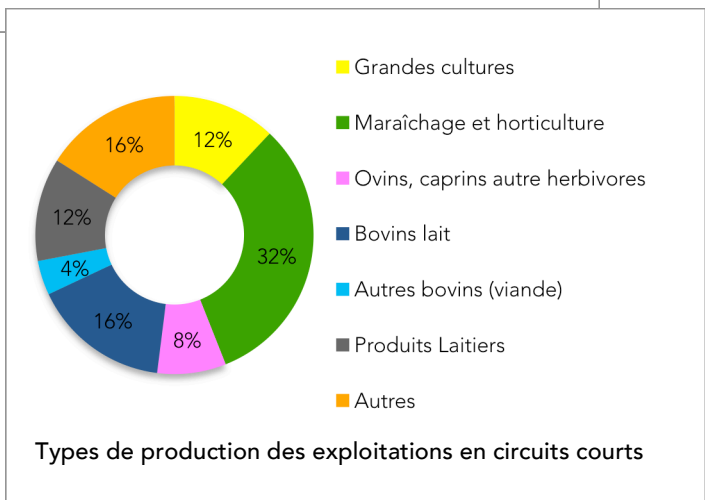
L'activité du maraîchage suscite davantage d'attrait auprès des porteurs de projets qui souhaitent s'inscrire dans la filière AB.

Aucune exploitation en élevage de porcs en AB n'est recensée, alors qu'on compte 164 exploitations<sup>9</sup> hors sol (porcs, volailles ...) sur le territoire du SAGE de la Baie de Douarnenez en 2010. Il est à noter également l'absence de céréales biologiques sur le territoire.



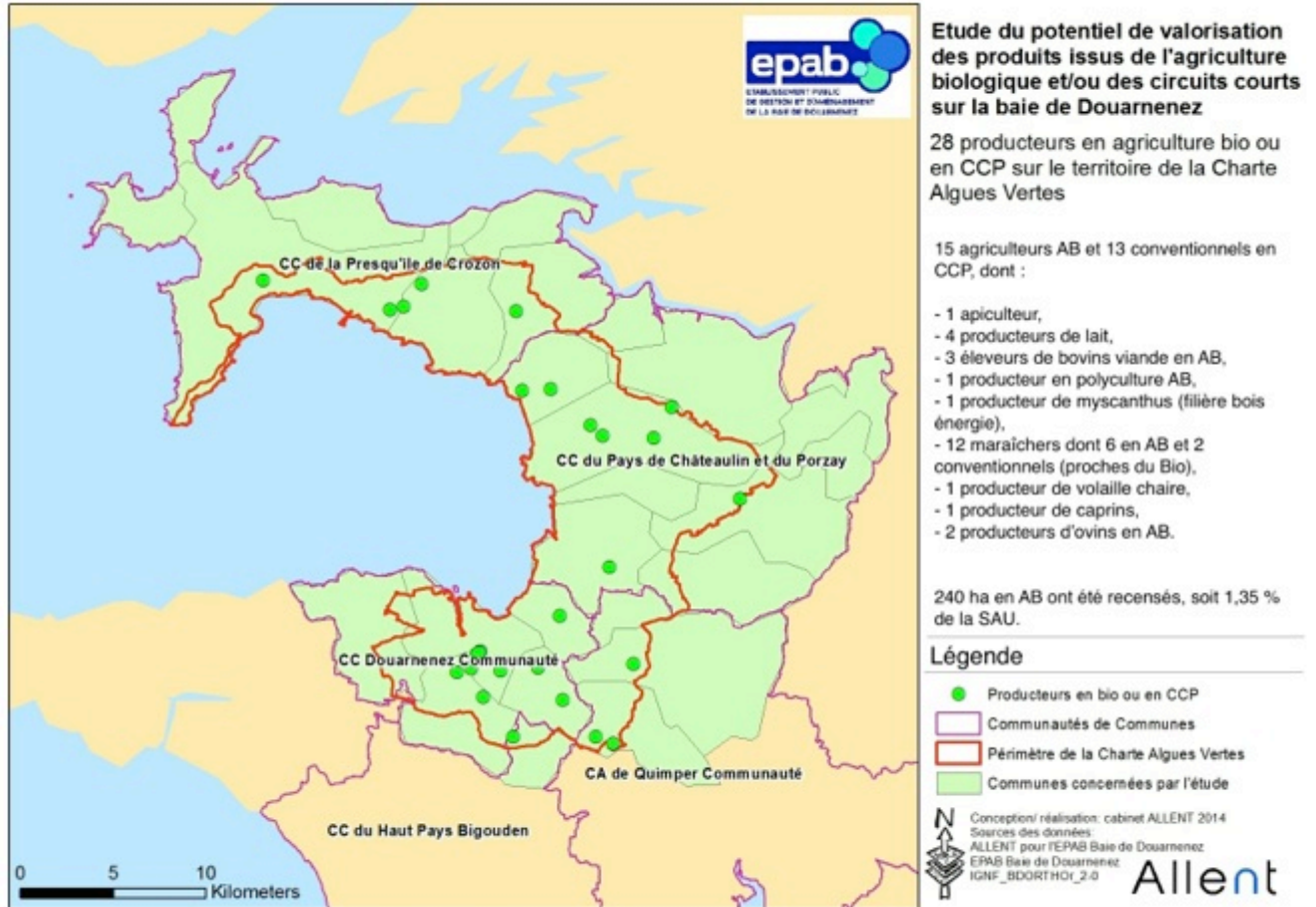
Au travers de ce graphique, on observe que les exploitations distribuant en circuits courts sont plutôt diversifiées.

Ce sont généralement de très petites exploitations disposant en moyenne de 1,7 UTA pour une SAU de 21 hectares.



<sup>9</sup> RA 2010 / Agreste

## Des exploitations agricoles situées principalement sur le bassin de vie



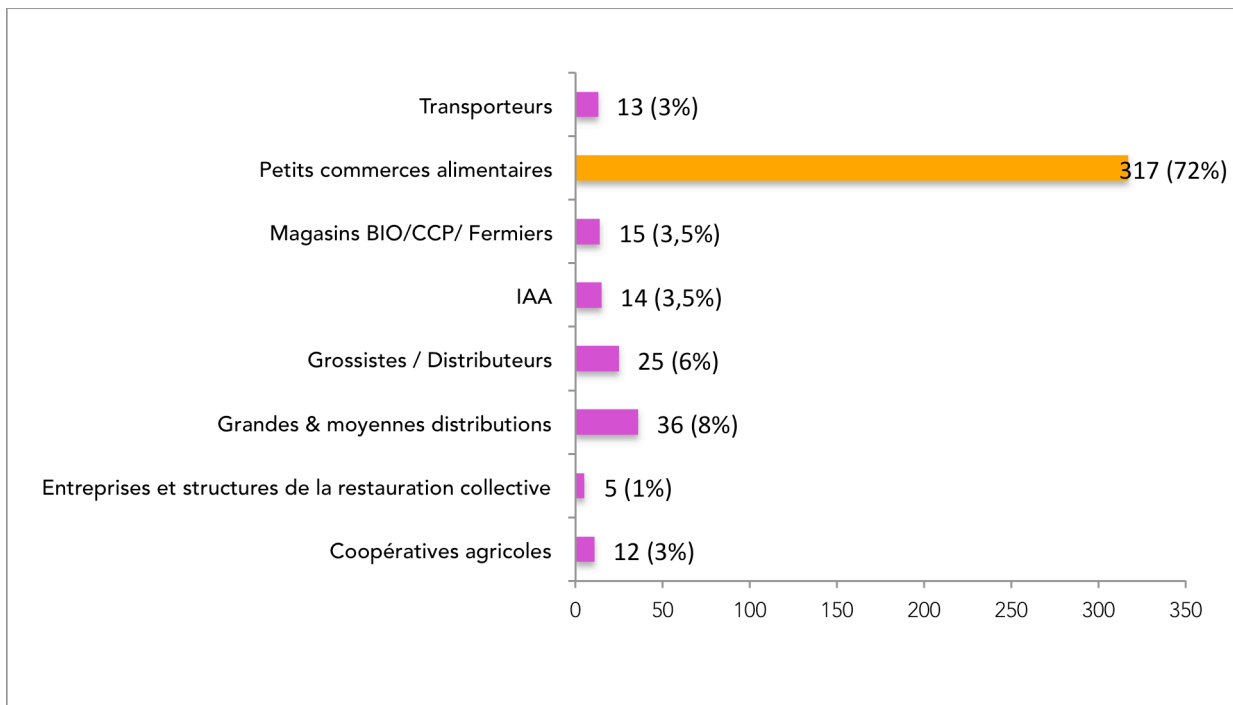
Un contexte économique, non favorable au développement des exploitations AB :

Voici une citation recueillie lors d'une enquête qui reflète très bien le discours général des agriculteurs enquêtés sur les contraintes de leur métier en circuits courts ou bio :

*« On ne peut pas embaucher pour faire de la vente directe donc on le fait nous même ce qui signifie qu'on ne gagne pas le SMIC horaire. Cela veut dire qu'on n'est pas assez cher. Mais si on vend cher, on ne vend plus. Tout le monde voudrait acheter bio mais personne n'est prêt à mettre le prix que ça coûte et puis les gens veulent pouvoir trouver toute sorte de légumes, toute l'année, sinon ils se lassent ».*

## 2. Les professionnels de la transformation et de la distribution

Près de 437 entreprises de la transformation et de la distribution sont implantées sur le bassin de vie dont près 80 sont impliquées en amont ou en aval avec le territoire des communautés de communes.



Parmi les professionnels, on compte près d'une cinquantaine d'initiatives et structures impliquées dans l'AB et/ou les CCP sur le bassin de vie et/ou en lien avec les acteurs locaux :

- > 2 AMAP (Douarnenez et Crozon) ;
- > 2 structures de vente et distribution de paniers de fruits et légumes (Marina Belloche via Anita Jacq et Courts Circuits à Brest) ;
- > 2 Magasins de producteurs (le Marché de l'Aulne, échoppe des halls de Douarnenez) ;
- > 1 Drive de produits locaux (Brest) ;
- > 2 Ruches (Le Juch, Plouhinec, en cours de mise en place) ;
- > 7 Commerces de produits AB ;
- > 26 Marchés de plein vent et une halle alimentaire ;

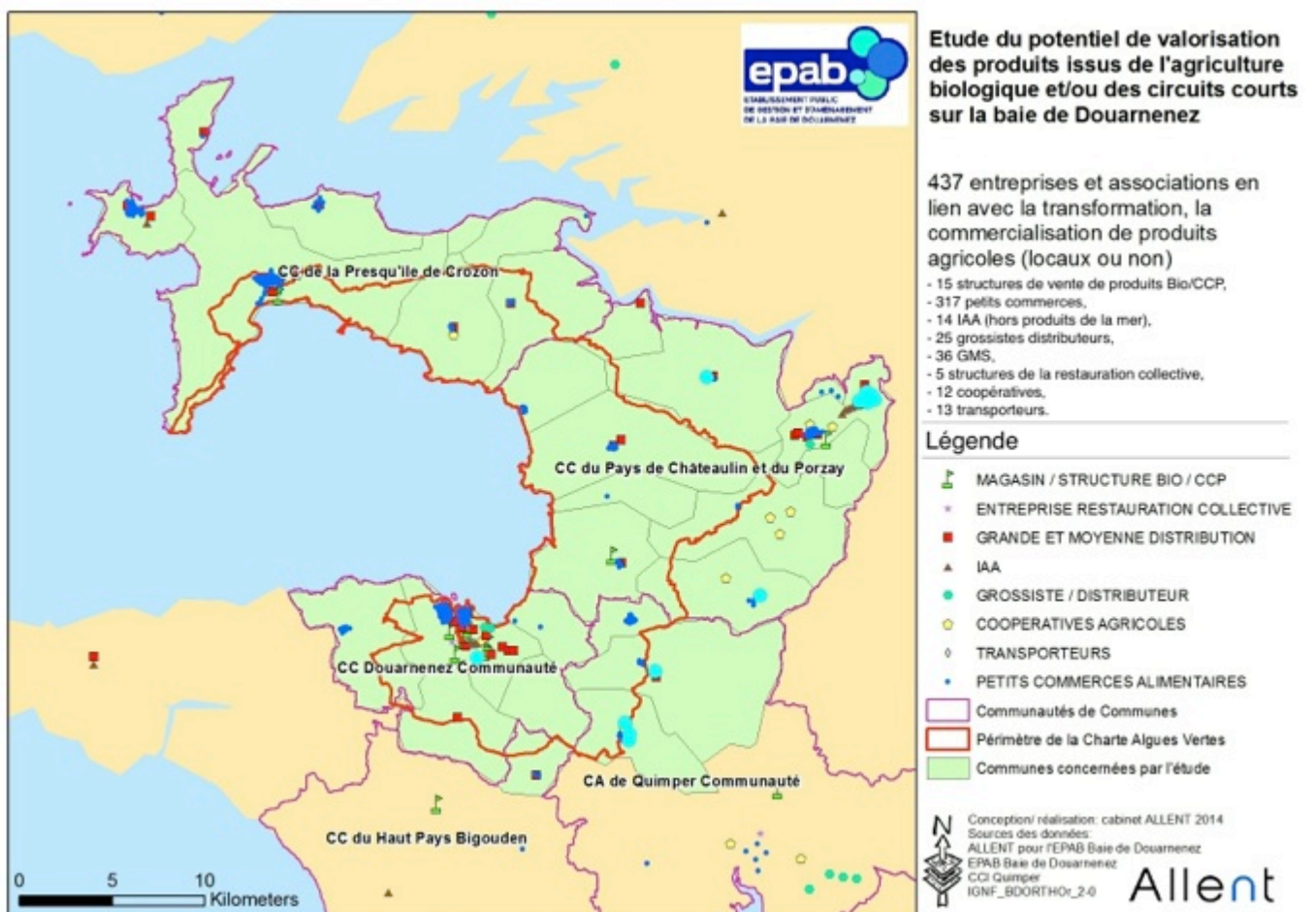
## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

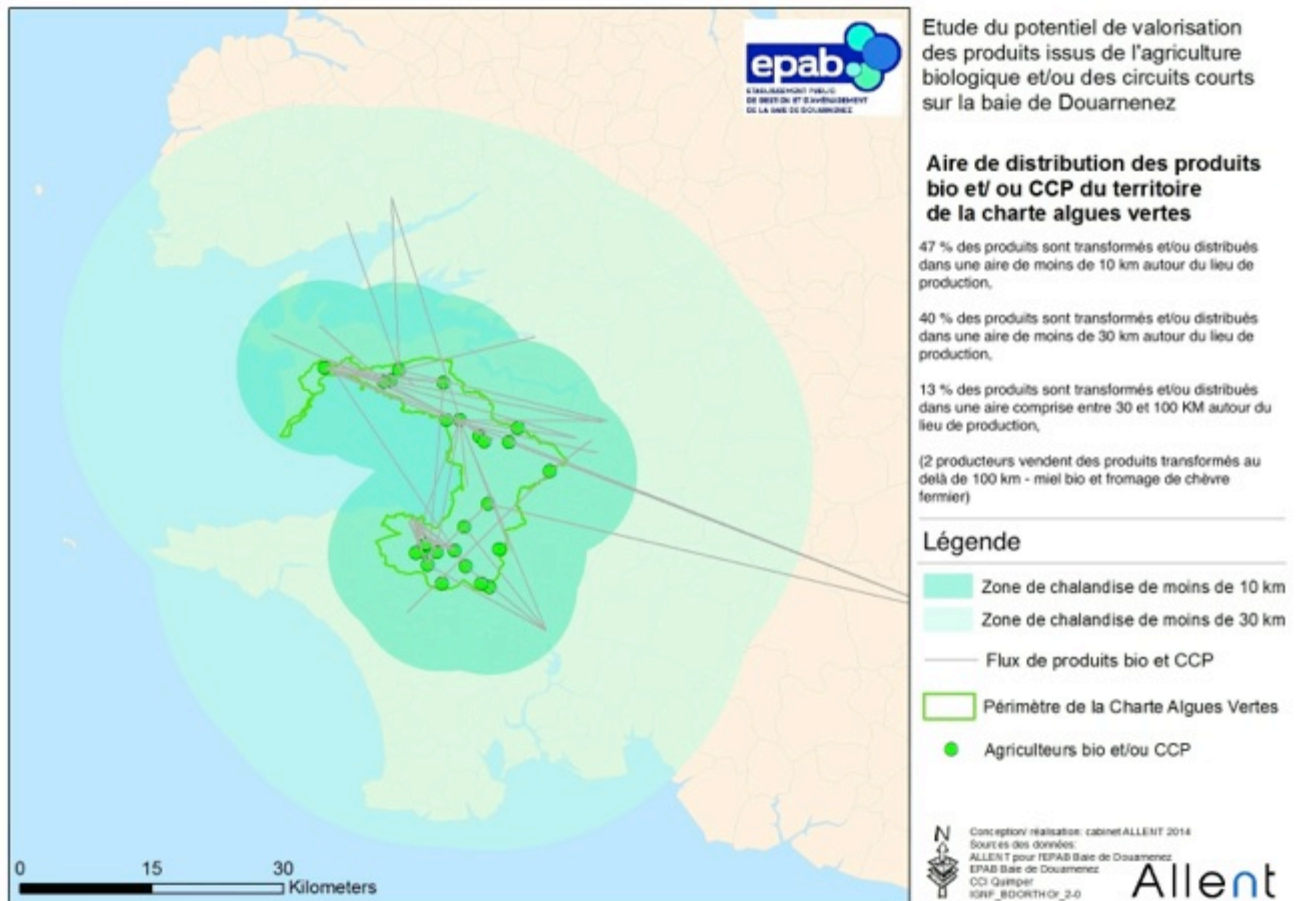
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

- > 1 association souhaitant mettre en place un marché des producteurs et des artisans locaux à Douarnenez ;
- > 1 CIGALES à Douarnenez souhaitant financer un projet dans le domaine des circuits courts ;
- > 1 commune qui souhaite développer un réseau de chaleur bois énergie et peut-être initier une filière plaquettes (Plonevez Porzay) ;
- > 1 négociant / semi-grossiste en produits agricoles bio et locaux en attente d'un partenariat pour asseoir son activité et la développer auprès de la restauration collective.



47 % des produits sont transformés et/ou distribués dans une aire de moins de 10 km autour du lieu de production



On observe que la principale zone de chalandise n'excédant pas 10 kilomètres, couvre la totalité du périmètre de la Charte Algues Vertes.

Ceci permettant de mettre en évidence, que :

- > les produits issus de l'AB et/ou des circuits courts restent très accessibles sur le territoire, et ce au regard des deux variables temps et distance ;
- > les producteurs AB et CCP recensés vendent pour partie leurs produits à l'intérieur du périmètre de l'étude.

De plus, sachant que les lieux de commercialisation des produits Bio et/ou en circuits courts sont principalement les marchés, les magasins spécialisés et la vente directe à la ferme, on constate un équilibre entre l'offre et la demande pour un certains type de consommateurs.

3 % des produits issus de l'AB et/ou des circuits courts sont distribués vers la restauration collective



A la lecture des flux de produits AB et/ou en circuits courts et de proximité sur le territoire, on constate que les échanges se réalisent principalement sur l'axe Presqu'île de Crozon / Châteaulin et sur le pôle de distribution sur Douarnenez.

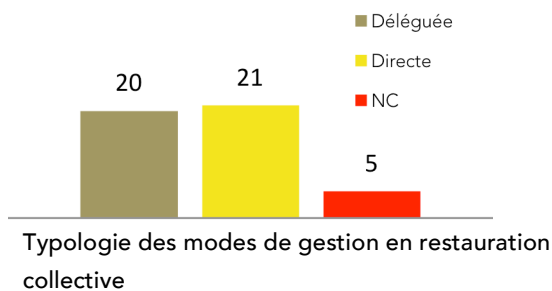
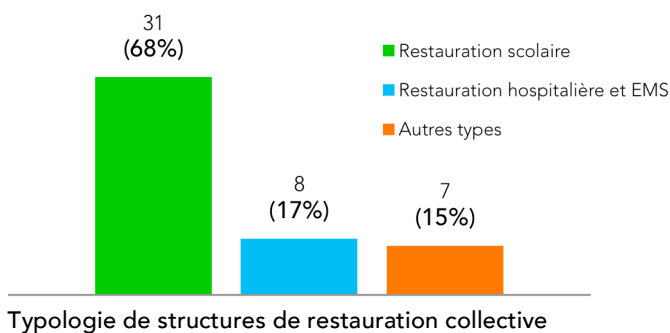
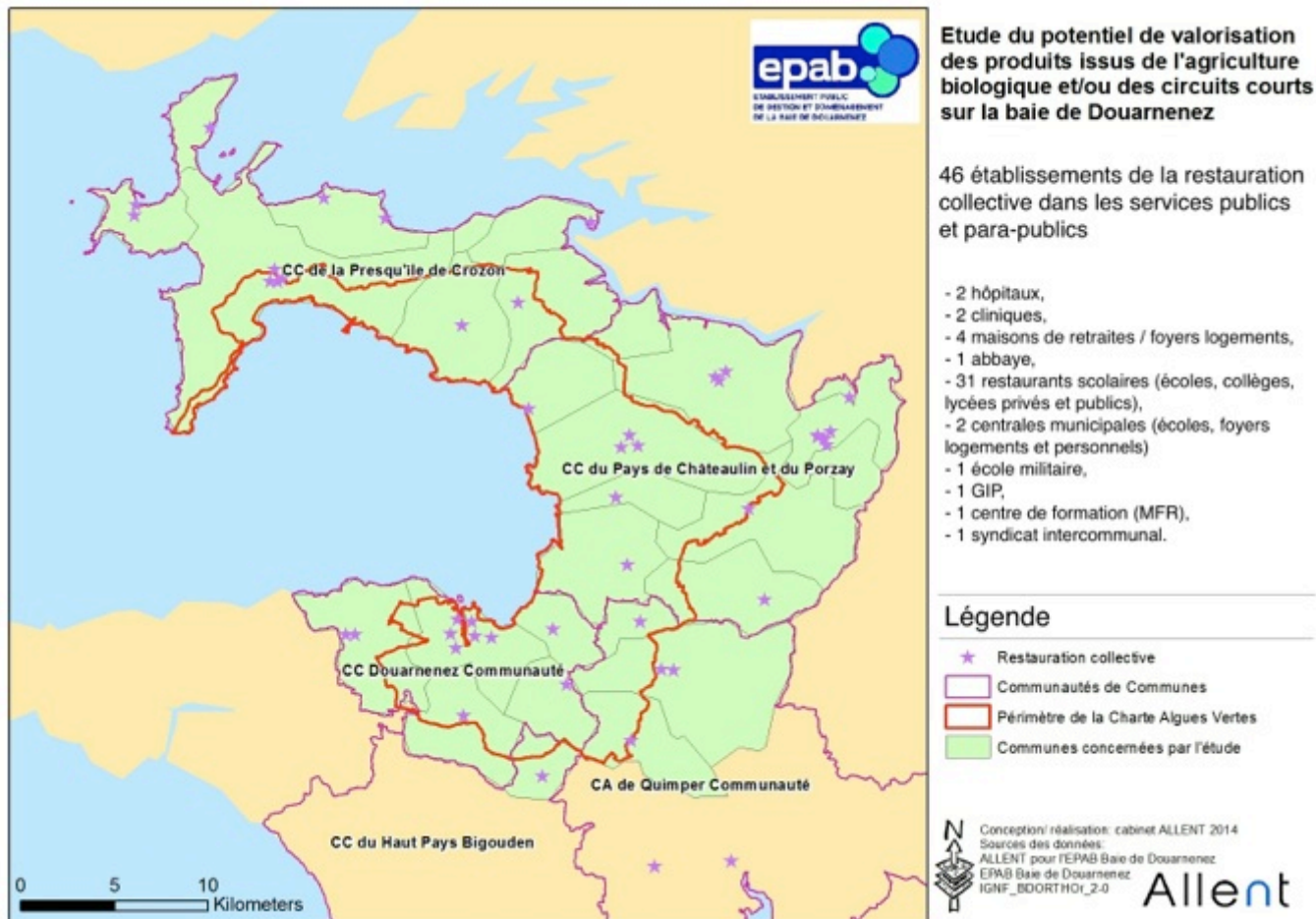
Outre ce constat, on observe une diversité d'échanges de commercialisation entre les différents acteurs recensés (professionnels de la distribution et transformation, acteurs de la restauration collective et producteurs); les flux de produits se situant principalement sur le territoire de l'étude.

De plus, on peut noter que certains distributeurs locaux se réapprovisionnent en produits AB principalement sur Quimper, Rennes et Nantes.



### 3. Les acteurs de la restauration collective

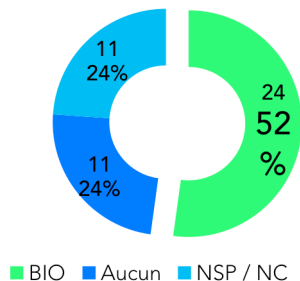
46 établissements publics et privés sont présents sur le bassin de vie



**EPAB**

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
 Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
 Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

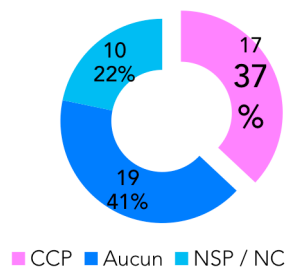
**Etablissements qui introduisent du Bio dans la restauration collective**



Les structures de la restauration scolaire constituent près des 3/4 des structures de la restauration collective du territoire.

Les structures de la restauration collective sont gérées pour moitié en gestion directe et pour autre moitié en délégation de service public. Une distinction qui n'est pas sans importance en terme de communication, de prises de décisions et de motivations en faveur du développement de la Bio au sein de ces structures.

**Etablissements qui achètent aux producteurs locaux**



Sur les 34 établissements 42 % utilisent des produits AB occasionnellement et 58% régulièrement. Seulement 3 d'entre eux introduisent entre 15 et 20 % de produits AB.

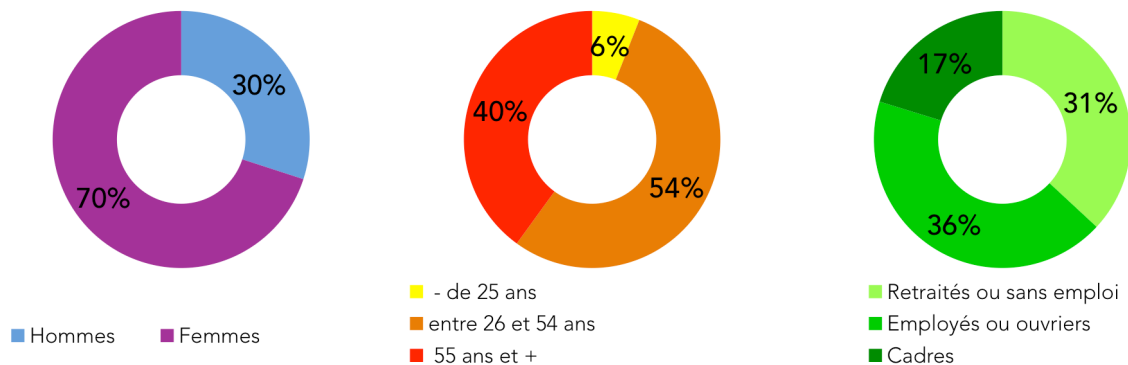
Outre le bio, on observe que 37 % des structures de la restauration collective cherchent à s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux (GMS, détaillants, petits commerces).

Une majorité de cuisiniers et de gestionnaires sont pour l'introduction du bio mais ne souhaitent pas acheter des produits « lointains ». Ils préfèrent le conventionnel local au bio d'Amérique du sud, pour des raisons environnementales.



## 4. Les consommateurs (enquête micro trottoir)

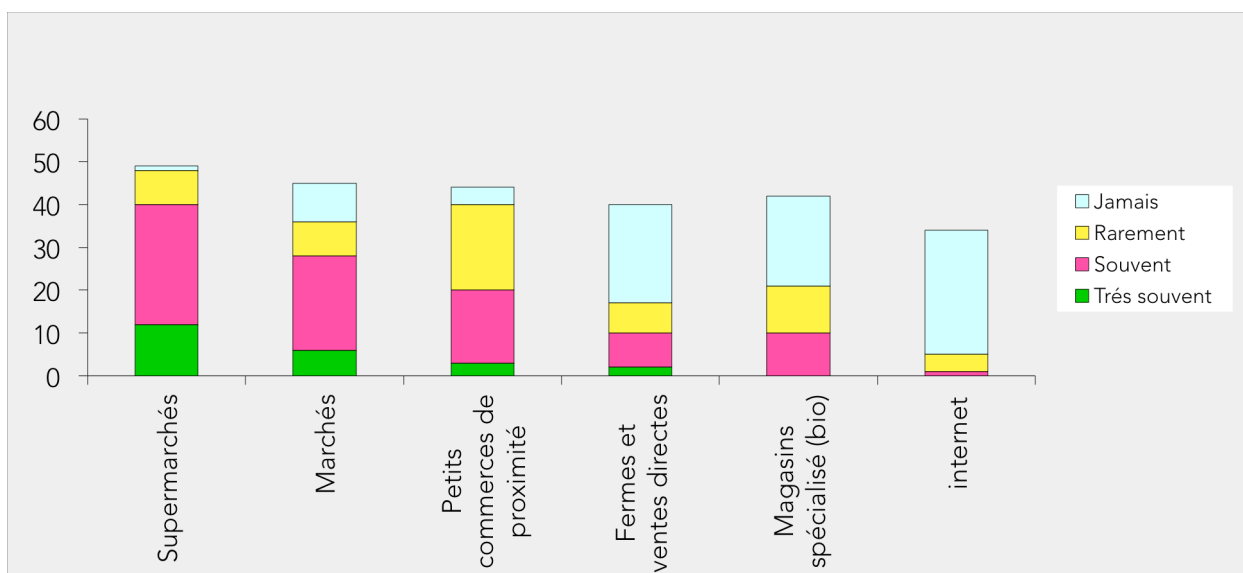
### PROFIL DES PERSONNES INTERROGÉES



Globalement nous retrouvons les tendances socio-économiques décrites par l'INSEE au niveau des bassins de vie de Douarnenez et Châteaulin avec :

- Une sous représentation des plus jeunes, une part importante de retraités ;
- Les courses sont majoritairement faites par les femmes ;

### LIEUX D'ACHATS DES PRODUITS ALIMENTAIRES



### *A la question, « où faites-vous vos achats alimentaires et à quelle fréquence ? »*

- Les personnes interrogées ont répondu faire leurs courses souvent à très souvent : dans des GMS pour 83%, au marché pour 62 %, dans les petits commerces de proximité pour 45 % , à la ferme pour 25% ferme, dans des magasins bio pour 24% et sur internet pour 3%.
- 3% ont déclaré ne jamais faire leurs achats au supermarché.
- 45% fréquentent rarement les petits commerces de proximité.

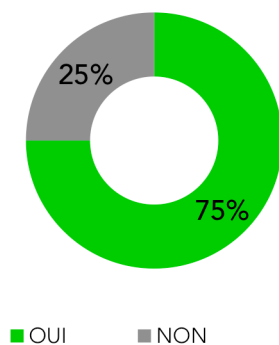
Les GMS demeurent le lieu d'achat privilégié des consommateurs.

En revanche, près de la moitié des personnes interrogées ne fréquente pas les petits commerces de proximité ce qui pourrait pourtant constituer un potentiel, à condition de pouvoir les capter autrement, de comprendre leurs contraintes et leurs attentes.

Le marché reste très bien positionné. Beaucoup d'agriculteurs interrogés n'utilisent d'ailleurs que ce mode de distribution qu'ils jugent suffisant pour leur activité. Ils sont des lieux à privilégier pour développer la filière locale (bio ou non), ou simplement pour communiquer.

La vente directe de produits bio semble très marginale. L'offre existe pourtant. Cela soulève à priori la question de la visibilité, mais aussi l'habitude de faire ses courses dans un seul lieu de vente pour limiter temps et km.

## ACHATS ET PERCEPTIONS SUR LE BIO



### *A la question, consommez-vous des produits bio ?*

75% des personnes ont répondu consommer des produits Bio ; ils sont 68% à déclarer en consommer de souvent à très souvent.

25 % de personnes qui ont répondu ne pas consommer de produits Bio, et pour 72 % d'entre eux c'est en raison du prix, d'un manque d'intérêts ou d'une mauvaise perception.

### A la question, « où achetez-vous vos produits bio ? »

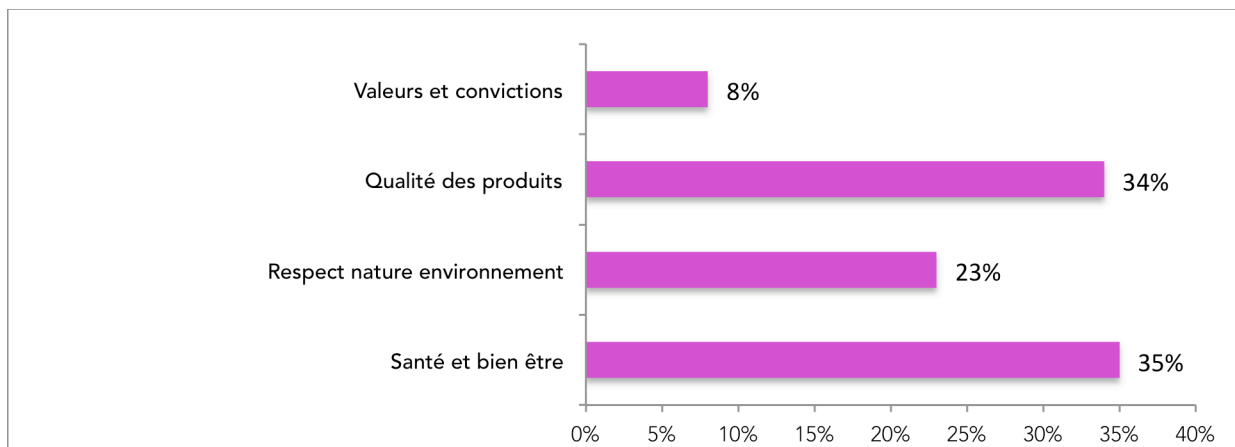
Concernant leurs lieux d'achats des produits bio, ils sont :

- 70% à avoir déclaré ne fréquenter qu'un seul lieu et 30% fréquentent au moins 2 lieux de ventes.
- 55% des personnes interrogées n'achètent jamais de produits bio au supermarché.
- 48% vont au moins au marché et 33% vont au moins au supermarché.
- 3% vont à la ferme (1/33).

Une majorité achète et mange des produits bio, ce qui montre un réel intérêt des consommateurs.

En nous appuyant sur les réponses apportées à la question « depuis combien de temps consommez-vous des produits bio ? », on peut imaginer de la part de ceux qui ont répondu ne pas consommer de produits bio, un changement d'attitude potentiel s'ils trouvent des produits à des prix qui leur conviennent ou si s'ils sont convaincus de l'intérêt de l'agriculture bio, puisque 77% consomment du bio depuis au moins 3 ans et 6% depuis moins de 1 ans.

### A la question « pourquoi consommez-vous bio ? »



La santé est la première motivation, cette prise de conscience représente une aubaine pour les producteurs.

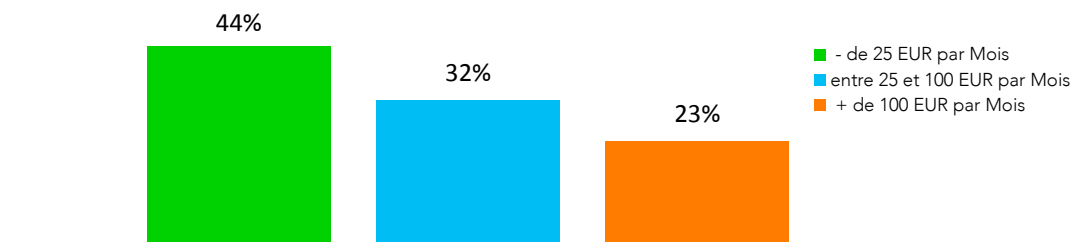
### A la question « quels termes associez-vous à la notion de circuits courts ? »

32% des consommateurs interrogés associent circuits courts à la notion de proximité, de territoire et 27% à celle de la relation avec le producteur, du rapport humain dans l'achat, soit 59% des personnes interrogées.

*A la question « quelle distance seriez-vous prêt à faire pour trouver des produits AB ou en circuit court » ?*

43 % des répondants souhaitent avoir à faire moins de 5 km pour trouver des produits bio/CCP, 57 et 14% seraient prêts à faire entre 6 et 10 km. L'aire géographique pour acheter du bio et du CCP se situe entre 0 et 10 km

## LE POTENTIEL ECONOMIQUE EN TERME D'ACHATS DE PRODUITS AB



On constate que près de 44 % des personnes utilisent moins de 25 euros mensuel dans l'achat de produits bio, et que 23 % mettent plus de 100 euros (« c'est surtout parce que pour la viande, coûte chère »).

Afin d'en déduire le potentiel de dépenses des ménages du territoire ciblé en produits bio, on peut s'appuyer sur les éléments et méthodes de calculs suivants :

Si nous reportons ces proportions sur le total de foyers fiscaux (INSEE) pour les 3 intercommunalités (bassin de vie et territoire d'étude), avec une moyenne de dépenses calculée pour chaque fourchette de dépenses (selon les questions posées), on obtient sur 12 mois : 22,5 millions d'euros de dépense des ménages en produits bio.

Nous avons fait une extrapolation de ce potentiel à partir de la dépense moyenne par habitant (43 euros) et par an (fournie par l'Agence Bio) rapportée au nombre total d'habitants du bassin de vie (60 000 hab/ INSEE), ce qui « ne représentait que » 2.6 millions d'euros.

Nous ne savons pas avec certitude si les personnes déclarent dépenser cette somme pour elles-mêmes ou bien pour l'ensemble du foyer.

Le potentiel de dépenses des ménages en produits bio est important puisqu'avec l'hypothèse d'une dépense mensuelle de 25 euros (fourchette basse), le ménage consacrerait en moyenne 10% de son budget alimentaire annuel au bio. On est très au delà des moyennes nationales de dépenses par habitants.

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ

Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

En revanche, le delta entre les deux évaluations du potentiel reste à approfondir tant la marge est importante. Il semble évident qu'une étude plus large orientée vers le budget moyen devrait être réalisée.

### LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

- > 54% des consommateurs interrogés ont des attentes en termes de bon goût pour les produits issus du bio et des CCP.
- > 52% des consommateurs interrogés ont des attentes en termes de qualité, de santé pour les produits issus du bio et des CCP.
- > 22% ont des attentes pour ces deux critères et 14% pour le prix (vente directe).

## 5. Regards et représentation sur les pratiques de production et de consommation

---

En fonction de la typologie des acteurs (les producteurs agricoles en AB ou circuits courts et de proximité ; les professionnels de la transformation et distribution ; les acteurs de la restauration collective et les consommateurs), les entretiens et les rencontres ont révélé les regards portés sur le bio en général et au niveau du territoire.

### 5.1 Au niveau des consommateurs

#### Le Bio s'est démocratisé mais reste inaccessible

A l'instar des tendances nationales, la consommation des produits issus de l'agriculture biologique augmente. Longtemps considérée réservée à des militants l'alimentation biologique s'est aujourd'hui largement démocratisée. Pour les consommateurs, l'achat de produits bio ou en circuits courts n'est plus un acte militant, ni un type de consommation marginale.

Ils consomment des produits bio car ils sont avant tout soucieux de leur santé. Le principal frein à l'achat de produits biologiques reste le prix jugé trop élevé.

Au cours de cette décennie, la consommation des produits bio n'a cessé d'augmenter.

Le bio s'est démocratisé et est passé progressivement de la niche vers le marché de masse (1 Français sur 2 consomme régulièrement du Bio et 25 % des français ont déclaré n'avoir consommé aucun produits Bio<sup>10</sup>)

Si les consommateurs comprennent mieux le prix plus élevé des produits AB (charges de travail conséquentes, « la qualité a un prix »...), la consommation reste néanmoins assimilée à une catégorie plus aisée. Et en effet, la consommation est toujours socialement marquée : 50/64 ans, cadres et professions intermédiaires, population plutôt urbaine.

#### La recherche de proximité et d'une relation de confiance via les circuits courts

De plus en plus, les consommateurs associent circuits courts avec la notion de proximité (quelle soit géographique ou en terme de relation de confiance et de qualité de produits) qui peut s'établir avec le producteur et la qualité des produits.

---

<sup>10</sup> Baromètre Agence BIO /CSA - Mars 2014



Les consommateurs en recherche de circuits courts sont en recherche de sens, ils sont potentiellement bien sensibilisés à la protection de l'environnement et à la valorisation du territoire et de ses activités « durables ».

On peut avancer qu'aujourd'hui de plus en plus de consommateurs sont en attentes des produits bio et issus des circuits courts sur le territoire, cependant la multitude de labels et de logos (AB, AOC, BIO, Fermier, AOC...) ne permet pas aux consommateurs une lisibilité claire et rassurante de l'offre.

## Synthèse des éléments d'analyse pour les consommateurs

### Facteurs de motivations

Les deux principaux facteurs repérés sont liés :

- > **la qualité du produit**  
*(frais, origine connue, ...)*
- > **des convictions personnelles d'ordre éthique**  
*(soucieux de protéger l'environnement, par solidarité vis-à-vis des producteurs locaux, volonté de contribuer au développement local...)*

### Freins

- > Les freins classiques : **le prix, manque d'informations sur les produits disponibles, manque d'intérêt à la bio et l'alimentation**
- > Les freins liées aux représentations sociales : **marché réservé aux plus aisés, incertitudes sur les origines....**
- > Les freins liés aux habitudes : **le côté « pratique » des supermarchés (avantage concurrentiel, en terme de disponibilité, de variétés des produits vendus...)**

## 5.2 Du point de vue des producteurs agricoles

### Un intérêt des agriculteurs pour l'AB mais trop de contraintes économiques et réglementaires

Pour les agriculteurs, on observe une évolution quant aux regards qu'ils portent sur le Bio. En effet, un intérêt commence à naître quant à l'AB mais très peu se sentent concernés par une hypothétique conversion faute de moyen et surtout au regard du coût important lié à

l'exploitation de produits AB (entendements des exploitations, manque de personnels et de matériels, cahier des charges contraignants...).

Outre la question du Bio envers les grandes exploitations, on observe de la part des petites exploitations une multitude d'initiatives sur une distribution en circuits courts. Beaucoup d'initiatives s'opèrent plus en direction des circuits courts mais de manière lente et non coordonnée. Beaucoup de personnes se mobilisent mais surtout de manière isolée.

Les entretiens avec les agricultures ont pu révéler « une peur » vis-à-vis du bio sur les possibilités de soigner correctement les bêtes.

**Concernant le potentiel financier et économique des exploitations en agriculture biologique ou en circuits courts, il en ressort les éléments suivants :**

La moyenne du revenu net annuel par équivalent temps plein des associés ou entrepreneur individuel se situe autour de 15 000 euros, pour les exploitations en agriculture biologique ou en conventionnel circuits courts.

Une majorité d'entre eux déclarent « *avoir du mal à valoriser économiquement leurs produits* » et « *mal vivre de leur travail* » au regard du nombre d'heures effectuées par tous les producteurs travaillant en Bio et/ou les circuits courts. Paradoxalement ces mêmes personnes déclarent « *aimer leur façon de travailler et l'avoir choisie par conviction* », mais ils ne cherchent pas forcément de nouveaux débouchés. Il semble exister un bon équilibre malgré tout entre revenus, organisation de la vie quotidienne et niveau de satisfaction lié aux orientations éthiques, humaines, sociales de l'exploitation.

Une majorité des acteurs de la filière agricole déclarent qu'il est très difficile de s'installer en raison des problèmes d'accès au foncier, à des terres de qualité, principalement en raison des contraintes de la loi Littorale. Les actions à mettre en place pour développer les produits bio et fermiers locaux semblent devoir s'orienter surtout vers les conversions et les transmissions.

## Les entretiens ont également permis de recueillir les éléments suivants :

- > **Développement des surfaces en bio** : il semble prioritaire de constituer des réserves de terre agricoles par les collectivités et / ou soutenir de façon incitative financièrement l'installation des Jeunes Agriculteurs en bio. Les EPCI<sup>11</sup> pourraient augmenter les aides à l'installation selon certains critères (bio, MAE...)
- > **Bureaucratie** : mauvaises images des aides publiques : « on n'y a jamais droit » ou bien « les dossiers sont trop compliqués ». Besoin de rassurer, de diffuser l'offre en aide et en accompagnement technique.
- > **Beaucoup d'agriculteurs soulignent** : que la limite principale au développement d'une agriculture biologique c'est l'accès à la terre. Il s'agit de la priorité pour développer une filière bio locale et valorisante pour la baie de Douarnenez, sachant que la demande globale en produit bio augmente avec un part du budget alimentation des ménages qui augmente globalement au fil des ans.

Les entretiens auprès des institutionnels et associatifs, ont permis de recenser : plusieurs besoins d'accompagnement techniques, méthodologiques, besoins de diagnostic stratégique, besoins d'animation coordonnée pour les projets collectifs, besoins d'aides pour surmonter la bureaucratie : aides financières peu élevées sans doute pour permettre de faciliter ou de consolider des projets structurants.

Le potentiel de débouchés est à priori plus important que l'offre baie de Douarnenez en produits bios ou fermiers. Ceux-ci ne permettent pas de satisfaire la demande locale. Les prix sont donc plus élevés qu'auprès du groupement des producteurs bio du nord 29, plus nombreux et mieux structurés.

### En raison des contraintes suivantes :

- × Peu de chiffres obtenus lors des enquêtes ;
- × Diversité des échelles de réponses (pour certain le local c'est la commune, pour d'autre c'est la France) ;
- × Du manque de précision des informations à la disposition des acteurs de la distribution sur l'origine exacte de leurs produits (le plus souvent) ;
- × De l'impossibilité pour les maraîchers de fournir des quantités précises moyennes produites annuellement ;

---

<sup>11</sup> Etablissement public de coopération intercommunale

Il n'est pas possible de quantifier en tonnes la production agricole du territoire de la baie de Douarnenez (périmètre de la charte) ou de dimensionner des flux de produits amont-aval.

**En revanche, nous disposons des informations nécessaires pour affirmer que la demande en produit locaux et / ou bio est plus importante que l'offre :**

- > Une majorité (52%) de consommateurs a des attentes en terme de goût et de santé ;
- > Il y a peu d'agriculteurs bio installés sur le territoire et/ou engagés dans un système de diversification avec transformation, vente directe etc. L'offre en produits bio ou CCP sur le territoire de la charte est faible, en comparaison avec l'offre en conventionnel et circuits longs traditionnels (coopératives...) ;
- > Les acteurs de la transformation et de la distribution ont tous la perception que les consommateurs ont une attente très forte pour acheter à la fois local, bon et sain ;
- > Tous les acteurs pensent que les circuits courts et le bio peuvent encore largement se développer en raison de l'attente très forte des consommateurs (confirmée par les micros-trottoirs et les tendances nationales fournies par l'Agence Bio par exemple) ;
- > Anita Jacq, unique grossiste en produits bio du territoire, travaille avec un seul agriculteur du territoire (Damien Berthonneau, maraîcher bio) et déplore le manque de structuration de la filière bio sur le Finistère, le manque d'offre en quantité et en choix ;
- > Le marché de l'Aulne (« Du pré à l'assiette ») de Châteaulin a été enquêté quelques semaines après son ouverture et déclare être surpris par le succès du magasin (« nous avons explosé notre prévisionnel ») ;
- > Tous les cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective s'intéressant au bio ou aux produits fermiers locaux déplorent ne pas connaître ou ne pas avoir d'offre près de leurs établissements et seraient prêt à travailler avec des agriculteurs, via les grossistes ou non ;
- > Plusieurs projets sont en cours de mise en place pour la distribution de ces produits: un marché bio et artisanal à Douarnenez durant la saison (association Damiyovilo) ; une « Ruche qui dit oui » en cours de création au Juch, un « drive » de produits fermiers en cours de mise en place à Brest, les AMAP se développent...
- > Enfin, notre analyse du budget moyen que les ménages du territoire seraient prêts à consacrer à l'achat de produits bio dépasse nettement notre estimation réalisée à partir des statistiques de l'Agence bio lors du récemment de donnée (COFIL 2), ce qui appuierait notre perception que la filière bio locale possède une marge de manœuvre importante pour monter en puissance en terme de consommation.

## Analyse SWOT des Agriculteurs

### Avantages

- > Présence d'initiatives en cours de mise en place ou récemment développées autour des circuits courts et de la diffusion des produits bio ou fermiers
- > Toutes les formes de distribution en circuits courts et longs sont localement représentées : panier, AMAP, vente directe, marché plein vent, magasin de dépôt de produits bio ou fermiers...
- > Efforts fournis par les agriculteurs en terme de valorisation

### Contraintes

- > Difficulté d'installation en raison du foncier
- > Manque de visibilité de l'offre bio et en circuits courts
- > Filière bio locale non structurée, manque de lien et de structuration de la filière
- > Faible dynamique collective sur les projets de territoire chez les agriculteurs (CUMA, GVA...) qui semblent fonctionner surtout individuellement
- > Aucune offre bio ou fermière pour le cochon et pas d'acteurs intéressés identifiés
- > Vis à vis du bio pour les éleveurs:  
« craintes de ne pas pouvoir soigner les bêtes comme il faut, qu'elles souffrent »

### Opportunités

- > Identification de personnes « moteurs » pour participer à la mise en œuvre du plan d'actions
- > Intérêt manifesté par une conversion (X2)
- > Volonté d'une CIGALES de soutenir financièrement et humainement un projet local en lien avec le bio et ou les circuits courts
- > Forte demande des consommateurs en viande (dont le porc) à la fois saine et abordable
- > Demande de formations (notamment pour la vente directe)

### Menaces

- > Atteinte des objectifs de la loi Grenelle, difficilement envisageable
- > Insuffisance de l'offre locale en bio par rapport à la demande locale. Les distributeurs bio achètent de la marchandise aux agriculteurs bio du nord Finistère mieux fédérés, si la filière ne se structure pas elle va « rater » le développement de ces filières
- > La filière porc est en difficulté et concerne uniquement le hors sol. Elle peut manquer une opportunité pour se redynamiser.

## 5.3 Du point de vue des acteurs de la transformation et distribution

### Des professionnels de la transformation et de la distribution qui ne se sentent concernés par l'AB

De manière générale, et par rapport aux autres acteurs rencontrés, il a été constaté un moindre intérêt porté à l'étude. Il a été plus difficile de les rencontrer et de fixer des RDV (des personnes peu disponibles, parfois désintéressées, avec des rendez-vous qui ont parfois été annulés à la dernière minute, et des personnes en congés).

De plus, la diversité entre les tailles et les activités des entreprises recensées, ne permet pas vraiment de dégager des tendances globales mais plutôt de repérer des acteurs en attente d'une aide ou d'une intégration à un projet collectif.

Les entreprises restent néanmoins sensibles aux missions de l'EPAB (plan algues vertes ... ) mais ne sont pas touchées au quotidien par les actions relatives à la qualité de l'eau et problèmes environnementaux... On constate une sensibilisation plus générale à la protection de l'environnement qui est de plus en plus inscrite dans leur politique interne.

Selon le domaine d'activité, la taille de l'entreprise...etc., le bio n'est pas une priorité ou préoccupation actuelle pour tous, sauf pour les entreprises ayant ciblé leur activité uniquement sur cette niche et/ou qui ont vu à un moment donné une opportunité de développement et pour lesquelles la bio comme les circuits courts sont un support pour s'inscrire dans une politique environnementale ou de réduction des coûts, ou une opportunité économique.

Il n'est pas ressorti de souhait pour développer davantage leur activité en direction du bio ; il est préféré se concentrer sur celles qui financièrement permettent des marges financières importantes plutôt que de partir sur un marché « à faible rentabilité économique », avec peu de lisibilité et encore en marge des réalités. De plus, le regard que peuvent porter les petites entreprises (commerces locaux) ou les grandes enseignes et les professionnels qui transforment et vendent leurs propres produits s'oppose diamétralement. Il y a ceux qui ont ciblé le bio, les circuits courts et la production locale comme modèle de business plan et ceux qui développent leur activité par convictions, valeurs et éthique axée vers une démarche de qualité du produits, de respect de l'environnement et d'économie locale.

A noter tout de même, que de plus en plus d'initiatives locales s'inscrivant dans ces filières voient le jour sur le territoire de la baie de Douarnenez, telle que le Marché de l'Aulne à Châteaulin. La stratégie de l'entreprise, conseillée par le GAB, a été de ne pas afficher directement le logo de l'AB sur ses supports de communications mais plutôt de mettre en avant la proximité, le goût, la qualité.

En réalité, une très grosse partie des produits sont bios. Le fait de ne pas s'afficher comme alimentation bio permet de s'ouvrir à plus de clients potentiels. Cette démarche et son succès apparent est un bon indicateur de l'aspect clivant qui existe encore autour de la notion d'agriculture biologique (progrès/ recul – élitiste/accessible - pour militants / pour tous), que l'on retrouve dans les discussions avec des agriculteurs non bio, même si cette idée diminue progressivement dans l'esprit des consommateurs en recherche de sécurité alimentaire et de goût.

Le groupe le plus important est celui des commerces de bouches. Mais les débouchés potentiels que représentent les volumes d'achat de matières premières sont relativement faibles par entreprise.

Le cabinet n'a donc pas ciblé un grand nombre de ces acteurs. En revanche il serait intéressant de pouvoir mobiliser cette profession pour connaître leurs attentes. Le Pays de Brest mène actuellement un travail de fond pour mobiliser tous les acteurs, afin de structurer la filière d'approvisionnement. Les résultats à venir pour la catégorie métiers de bouche devraient permettre de compléter la présente étude (premiers résultats attendus à la fin de l'année).

## Analyse SWOT des professionnels de la transformation et de la distribution

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Présence de professionnels motivés et dynamiques ; en attente d'aides, de partenariat pour développer et structurer le bio et le fermier au niveau local (marché de l'Aulne, Anita Jacq, Sodial Le Gall, Maison le Grand...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Des professionnels qui se plaignent du manque d'offre en produits bio au niveau sud Finistère, Pays Bigouden (le Nord Finistère est mieux structuré, propose des prix plus attractifs à priori)</li><li>&gt; Les GMS ne s'intéressent pas au projet de territoire, ne se sont pas montrées intéressées ou concernées par l'étude. En</li></ul>

revanche, plusieurs agriculteurs nous ont dit fournir les supermarchés du territoire en produits fermiers (J.P. Labat, P. Pays)

- > Une image du bio qui « ne fait pas sérieux » (en cas de maladie, ou pour la capacité à nourrir tout le monde)

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Anita Jacq est un acteur clé, il serait intéressant de l'aider à mieux se structurer, déjà en finançant un diagnostic financier et logistique puis en élaborant un partenariat (public/ privé ?). Elle attend de pouvoir développer son activité, idéalement en mode coopératif, pour les particuliers, la GMS, la restauration collective...</li> <li>&gt; Le marché de l'Aulne est un magasin très récent qui propose des produits locaux, fermiers et bios, tous sélectionnés pour leur qualité (goût, traçabilité, respect des produits...). Ce succès est à la fois celui de l'offre et de l'emplacement en bord de route, très accessible, à l'entrée de la presqu'île. Il n'y a pas d'équivalent dans le sud Finistère à priori bien que 2 ruches et un marché de produits locaux saisonniers soit en préparation. Il pourrait être intéressant de réaliser une étude de marché pour un magasin dépôt vente de produits alimentaires de bonne qualité et locaux à l'entrée de Douarnenez (partenariat public privé ? Avec Anita Jacq ?...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La GMS est intéressée à priori pour être démarchée individuellement par des producteurs locaux qui peuvent mettre en avant leurs savoir faire, le goût, leur proximité. Le marché est encore confidentiel et l'attente des consommateurs est forte. Les collectivités devraient le développer, avec ou sans la GMS (à définir)</li> <li>&gt; Dans toutes les catégories d'acteurs enquêtés, beaucoup préfèrent souvent le fermier au bio en raison du prix. Mais il n'existe pas de label ni de visibilité pour tous les producteurs proches du bio. Pourtant ils proposent des prix parfois plus abordables. Mais il faut les connaître. Il existe à priori un marché pour ces produits quasi bio.</li> </ul>



## 5.4 Du point de vue des acteurs de la restauration collective

### Des niveaux de perceptions et d'engagements différents pour les acteurs de la restauration collective

Que se soit les cuisiniers et les gestionnaires, tout le monde s'accorde pour faire plus de bio et plus de local, cependant il existe différents niveaux de perception liés à l'utilisation de produits issus de l'AB et/ou des circuits courts, à savoir :

- > Les « **sensibilisés** » : malgré les contraintes liées à l'utilisation de ces produits, ils mettent en pratique l'instauration du bio dans leur restauration collective. Ils se mobilisent pour travailler avec des élus et parfois des intervenants extérieurs (AOCD, MAB) pour augmenter la part du bio et/ou le local dans leur menu ;
- > Les « **contraints** » : au fait des obligations de la Loi Grenelle, ils acceptent d'introduire du bio dans leur restauration collective, mais à sur de très petit volumes et sous une certaine forme de contrainte ;
- > Les « **résignés** » : bien que le l'introduction du bio dans leur élaboration de repas leur fassent écho, ils ne souhaitent pas pour l'instant modifier leurs habitudes car ils y voient des barrières infranchissables.

Ces perceptions résultent pour partie :



D'une manière générale, les acteurs de la restauration collective sont globalement sensibles à la qualité des produits, au bio, aux achats responsables mais ne souhaitent pas forcément s'engager vers plus de bio mais plutôt vers plus d'agriculture locale et raisonnée. Force est de constater que le coût, la capacité des agriculteurs à garantir la traçabilité, la disponibilité locale des produits, la barrière des grossistes via les marchés reste des freins prépondérants à l'augmentation de la part du bio dans la restauration collective.

A ce jour, les acteurs de la restauration collective sont plus dans une logique de privilégier de bons produits de saison, et si possible en provenance du département, voire de la France et évoquent « *si c'est bio, tant mieux, mais si ça vient de l'autre bout de la planète, j'aime autant du conventionnel breton* ».

## Avantages

*Des acteurs et des professionnels sur qui s'appuyer :*

- > Expérimentation d'une structuration de l'approvisionnement local et bio avec l'A OCD et la MAB
- > Travail de la MAB qui offre des formations aux cuisiniers des restaurants collectifs
- > La plupart des cuisiniers est sensibilisée au bio, aux produits fermiers, à la notion de circuit local. Ils sont motivés pour en faire plus et sont en attente d'aides des collectivités et autres institutions pouvant les soutenir (MAB, CG...)
- > Une administratrice de l'association des Directeur de service public de restauration collective (SYMORESCO), est très intéressée pour participer au projet

## Contraintes

*Des prix élevés et des aprioris à lever*

- > Le prix des produits bios est une barrière psychologique et effective pour beaucoup de gestionnaire
- > Le prix de la viande bio
- > La méconnaissance des producteurs locaux (bio ou fermiers), l'attente des cuisiniers pour être démarchés
- > Quelques craintes des cuisiniers et gestionnaires que les petits producteurs n'assurent pas au niveau hygiène, logistique (livraison...) et traçabilité
- > Méconnaissance des objectifs précis de la loi Grenelle
- > Les directives nutritionnistes et les normes d'hygiènes s'opposent parfois aux possibilités des cuisiniers pour proposer du bio à prix abordable (pas de légumerie, obligation d'acheter des pommes de terres déjà épluchées aux industriels, obligations de proposer au moins un légume cru par jour...)

## Opportunités

- > Informer avant de structurer l'offre locale en produit bio et fermier
- > Organiser un retour d'expérience : Lorient
- > Aller vers les grossistes et leur faire des propositions pour distribuer les produits baie de Douarnenez en restaurant collectif.
- > Diffuser largement l'habitude des repas végétariens en impliquant les enfants et les parents.

## Menaces

- > Non atteinte des objectifs de la loi Grenelle
- > Voir la part du bio, du local et du fermier augmenter dans la restauration collective mais avec des produits hors secteur Baie de Douarnenez, si rien n'est fait. Les collectivités vont tenter de trouver des solutions d'abord avec leurs grossistes

- > Proposer au conseil général une plate forme internet pour mettre en relation les producteurs et les cantines publiques comme dans le Massif Central. et autres fournisseurs habituels.

## 5.5 Dynamiques et pratiques ancrées sur le territoire

Certes, le bio coûte plus cher, ainsi que les produits fermiers en général. Pour développer la demande avec une population qui est globalement peu à moyennement aisée, il peut être intéressant avant tout de faire évoluer les habitudes d'achats et de consommation (quantité, lutte contre le gaspillage, moins de produits cuisinés... )

Une communication ciblée pourrait être élaborée localement, à travers une politique de valorisation des produits issus de l'AB ou du CCP à définir avec précision (en association avec les EPCI). Des dynamiques s'instaurent de manière lente et non coordonnée, reflet de changements de mentalités et de pratiques (choix de maîtriser sa distribution, production de qualité, relation directe avec les clients ... ).

A cet effet, nous avons pu recenser les projets et attentes suivantes :

Agriculteurs

- > **Michel et Catherine Kervoalen** : projet de conversion en bio soit 50 hectares + idées de magasin de producteur dans l'un des bâtiments de l'exploitation à réhabiliter ;
- > **Luc Coatmeur** : intérêt pour une conversion en bio soit 7 hectares + recherche d'associé (besoin d'un diagnostic type « Dynavenir » de la Chambre d'Agriculture ?) et de conseils pour l'évolution de l'exploitation avec 2 objectifs : réduire la charge de travail d'un des deux associés et préparer la transmission pour la retraite) ;
- > **Cathy Gentric** : exploitation en bio jusqu'à 2003 mais trop de contraintes. Activité : bovins lait + porcs. Il pourrait être envisageable d'effectuer un travail avec l'exploitation pour une filière ou une vente en CCP de porc local et de qualité ;
- > **Les Miels d'Armorique** : son idée, interdire les pesticides au niveau des espaces verts des collectivités locales pour protéger un peu plus les cheptels d'abeilles. Faire un bilan des chartes de désherbage communal sur le territoire ;

- > **Patricia Pays** : recherche des débouchés avec la restauration collective. Prospection en cours mais « c'est très long ». Elle aurait besoin de mise en relation. Elle souhaite que les collectivités rassemblent et diffusent leurs besoins auprès des agriculteurs. Projet : dépôt de beurre et fabrication de fromage car demande de ses clients achetant en direct qui demandent plus de produits. L'association départementale des agriculteurs transformateurs essaye de mettre en place un poste de technicien pour l'accompagnement des porteurs de projet : à soutenir ?
- > **Patrick SASTRE** : Développer une marque « baie de Douarnenez », pour revaloriser l'image du territoire « Algues Vertes ». Les producteurs ont besoin d'être visibles : « il faudrait un guide des producteurs locaux, un site... ? et conditionner cette visibilité à des critères simples et clairs (MAE, Bio...) » ;
- > **Jo MIGNON** : producteur de Miscanthus, recherche d'un débouché bois énergie

#### Acteurs de la restauration collective

- > **Symoresco à Quimper** : la Directrice est au conseil d'administration de l'association AGORES, qui regroupe des directeurs de la restauration publique pour mettre en valeur la qualité du service public. Un gros travail est fait sur les politiques d'achats responsables : « comment acheter autrement ? ». Elle est très sensibilisée à la recherche de solutions pour un équilibre entre prix, localisme et qualité (bio, fermier). Elle propose de contacter Christophe Bouillot, Directeur des cuisines de la ville de Lorient et Vice Président d'AGORES (la collectivité fait 30 à 35% de bio). Aujourd'hui, les marchés passés par le SYMORESCO avec des grossistes courent jusqu'en 2016. Elle attend des producteurs locaux qu'ils aillent vers ces grossistes pour les inciter à acheter local. Elle a une volonté affichée de ne pas défavoriser le local dans les futurs marchés, de discuter, de connaître les produits et les producteurs, mais aussi de faire plus de bio. *Conférences à destination des élus, cuisiniers et gestionnaires avec Christophe Bouillot parmi les contributeurs ?*
- > **Cantine municipale de St Nic** : forte sensibilité du cuisinier pour le bio, le local, il veut en discuter avec les nouveaux élus. Contrainte : petits volumes d'achats hebdomadaires car peu de place pour stockage. Besoin qu'un agriculteur puisse livrer de petites quantités une fois par semaine. Mais en priorité, il souhaite travailler avec les élus, les parents d'élèves et les enfants pour lutter contre le gaspillage. *Propose l'organisation d'un circuit de distribution sur la presqu'île.*
- > **Douarnenez, centrale municipale** : la collectivité est engagée avec l'AOCD et la MAB dans un travail expérimentale de structuration de la filière bio locale pour la restauration collective. La collectivité propose déjà près de 20 % de bio dans ses menus.

### Professionnels de la transformation et distribution

- > **Boulangerie Kermoor à St Nic** : les propriétaires gérants souhaitent vendre mais ne trouvent pas de repreneurs. L'ancienne municipalité souhaitait créer un petit commerce, ce qui ne facilitait pas les choses. A suivre avec la nouvelle équipe.
- > **Anita Jacq, Le Bio Chez Vous** : négociant + semi grossiste (réduction du nombre d'intermédiaires pour CCP) en fruits et légumes bio et locaux (29). Recherche d'un associé ou d'un partenariat (public ou privé) pour pouvoir asseoir l'activité tout en améliorant la logistique pour réduire notamment les coûts de transport (mutualisation avec une autre entreprise ?). Aimerais aller vers un statut coopératif ou du moins plus de collectif, de réseau. Intérêt pour participer à un projet de magasin de produits locaux et de qualité. Manque de la poire sur le territoire. Besoin d'un accompagnant pour une analyse stratégique : financement d'un diagnostic et d'un accompagnement (CG/ EPAB/ ...). Intérêt pour consolider les relations entre producteurs et consommateurs, qui apprennent à se parler, à se respecter, à s'entre-aider. Intérêt pour participer à l'approvisionnement des cantines scolaires mais besoin d'aide (« je ne peux plus tout faire toute seule »).

### Acteurs institutionnels, citoyens, techniciens

- > **CIGALES Dorn ha Dorn à Douarnenez** : recherche d'un projet à co-financer pour soutenir le développement de la filière bio et locale à hauteur d'environ 10 000 Euros (projet coopératif public/ privé ?). L'idée c'est de s'inspirer de l'expérience des « incroyables comestibles » et planter des fruits et légumes dans l'espace public pour proposer des produits sains aux populations les moins aisées.
- > **AMAP DU BOUT DU MONDE** : 30 adhérents mais leur nombre est fluctuant d'une année sur l'autre et l'association peine à trouver des familles. Elle souhaiterait s'ouvrir, avec des débouchés pour la collectivité. Une réflexion collective démarre, animée par le CIVAM 29. Mais la limite est son absence de trésorerie. De plus, elle a des attentes en terme d'aides financières pour l'animation de la réflexion (Sophie Paté est en recherche) et vis à vis de l'EPAB pour connaître les actions, être mis en relation avec d'autres actions ? « Peuvent-ils nous accompagner ou financer notre réflexion ? »
- > **ASSOCIATION DAMIYOLOVO** : mise en place d'un marché hebdomadaire estival et d'un marché de Noël pour les producteurs bio locaux et les artisans du territoire (sans revendeur d'artisanat « du monde ». Besoin de soutien (financier et technique) pour la communication. La Mairie est mobilisée.  
L'un des deux principaux acteurs du projet souhaite développer une production de spiruline (aquaculture d'algues) et recherche environ 300 ha pour pouvoir vivre de cette

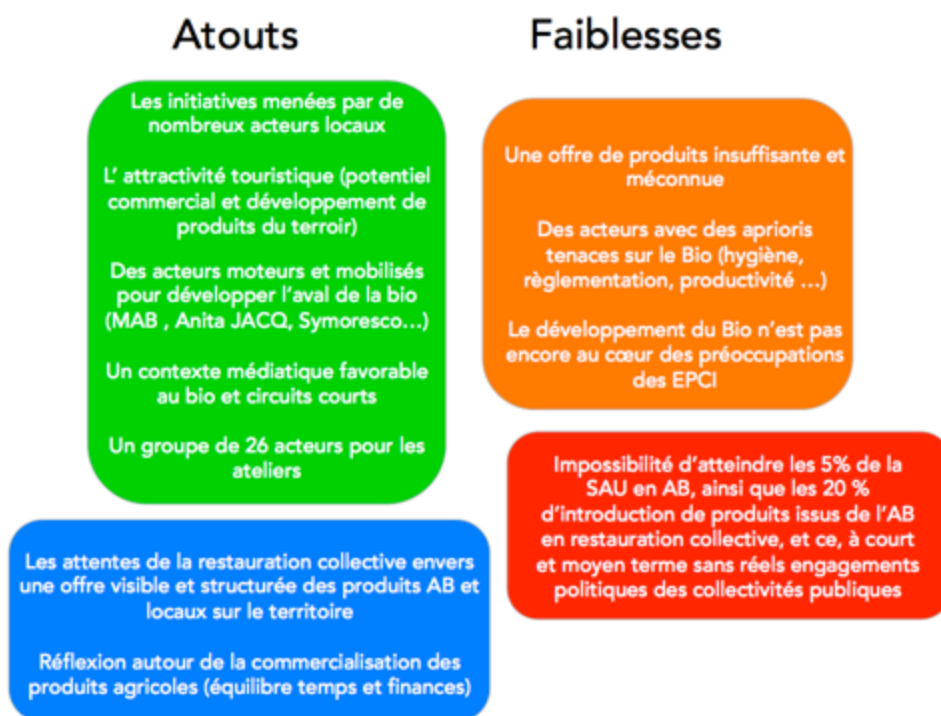
activité, à 10 Km maximum de Douarnenez, soit en achetant de la terre, soit en s'associant avec un autre agriculteur.

De nombreuses initiatives en cours mais toutes ces personnes qui se mobilisent le font chacune isolément, et l'offre de produits reste globalement peu visible, éclatée.

Sur le territoire de la baie de Douarnenez les initiatives repérées sont principalement axées vers des activités en circuits courts plutôt que vers l'AB. Ceci dit, le potentiel de débouchés consacrés aux produits issus de l'AB et/ou des circuits courts est à priori plus important que l'offre aux regards des dynamiques qui se mettent en place localement.

Aux regards des constats repérés, les actions en direction de l'AB et/ou des circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez devront principalement s'orienter en vue de :

1. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS & DE PROJETS COLLECTIFS
2. LA VISIBILITE & LA MISE EN VALEUR DE LA PRODUCTION LOCALE ET AB
3. L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS
4. LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



# TROISIÈME PARTIE

## PERSPECTIVES ET ENJEUX RELATIFS AU POTENTIEL DE VALORISATION DES PRODUITS ISSUS DE L'AB ET / OU DES CIRCUITS COURTS

### 1. Orientations d'action en lien avec territoire de la baie de Douarnenez

---

Les orientations d'actions retenues sont le résultat des réflexions issues de l'analyse de l'existant (état des lieux/diagnostic), du point de vue des acteurs rencontrés au cours de l'étude (entretiens, ateliers participatifs et échanges), de la réalité du territoire et des préconisations du cabinet en charge de étude.

En effet, les travaux menés durant l'étude et les différents échanges avec les acteurs (producteurs, professionnels de la distribution et transformation, acteurs de la restauration collective, consommateurs, institutionnels...) ont mis principalement en exergue le manque de réseaux et d'initiatives collectives entre les acteurs de l'AB et/ou des circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez, et ce, malgré l'existence d'initiatives individuelles qui restent cependant éparées sur le territoire et souvent méconnues entre les acteurs eux-mêmes.

Ce manque de structuration de la filière, de coopération et de synergie entre les acteurs eux-mêmes ne permettent pas, à ce jour :

- > la mise en place de projets structurants sur le territoire ;
- > d'atteindre les objectifs inscrits dans la charte de territoire 2012-2015, soit 5 % de la SAU en agriculture biologique ;
- > d'introduire 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et/ou en circuits courts en restauration collective tels que le fixe la « Loi Grenelle ».

Au regard de ces constats, le plan d'action à été initié pour favoriser prioritairement la mise en réseau des acteurs et accompagner les producteurs. Puisque sur le volet de la restauration collective des expérimentations sont déjà menées sur le territoire par l'AOCD, la MAB, le Conseil général et l'Association AGORES en lien avec des collectivités locales.

Sur ce, les actions en direction de la valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez, seront principalement orientés vers :

1. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET DE PROJETS COLLECTIFS
2. LA VISIBILITE ET LA MISE EN VALEUR DE LA PRODUCTION LOCALE ET AB
3. L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS
4. LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Ces 4 axes prioritaires s'inscrivent dans les 3 objectifs stratégiques de l'étude, à savoir :

1. AUGMENTER LES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (*Objectifs inscrits dans la charte de territoire 2012-2015; atteindre 5 % de la SAU en agriculture biologique, à savoir 900 hectares sur 17 784 ha de la SAU du territoire*)
2. FAVORISER L'INTRODUCTION DE PRODUITS BIO/CIRCUITS COURTS EN RESTAURATION COLLECTIVE (*Enjeux fixés dans la « Loi Grenelle » sur l'utilisation de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective*)
3. CONFORTER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Ces 3 objectifs s'intégrant au « volet agricole » de la charte de territoire en vue d'encourager l'évolution des systèmes agricoles vers des systèmes herbagers et en agriculture biologique à moindres fuites d'azote ; et au « volet économique » afin d'encourager les changements de système.

## 2. Fiches d'actions

---

Les 20 fiches actions présentées ci-après ont été réalisées en tenant compte des aspects suivants :

- > initiatives et projets recensés sur le territoire ;
- > personnes ressources mobilisables (groupe moteur)
- > attentes évoquées par les acteurs et collectivités ;
- > atouts, faiblesses, opportunités et menaces par typologies d'acteurs ;
- > action compatible avec les objectifs du Plan Algues Vertes ;
- > études déjà réalisées.

### 2.1 Axe 1 du plan d'actions

#### La mise en réseau des acteurs et de projets collectifs

Les fiches actions déclinées ci-dessous visent les objectifs, suivants :



- Initier de la coopération et un travail en synergie entre acteurs (agriculteurs, restauration collective, transformation et distribution, partenaires, etc.)
- Organiser et structurer la filière sur le territoire
- Rassembler les compétences et complémentarités des différentes filières au service de projets locaux

---

## FICHE ACTION 1

Créer un réseau d'acteurs

*Avis sur l'action : très prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Créer des synergies entre les acteurs afin de mobiliser les ressources
- > Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets structurants
- > Donner de la visibilité et de la lisibilité aux actions menées sur le territoire

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Créer un collectif d'acteurs (formel ou informel) afin de porter des actions et/ou projets structurants en direction du développement de l'AB et des circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez.

#### Public Ciblé :

Agriculteurs, acteurs de la restauration collective, professionnels de la transformation et distribution, partenaires et opérateurs publics, etc.

#### Pilotage envisageable :

- EPAB

Pour la phase de pilotage et d'animation de la création du noyau d'acteurs :

- UN RÉFÉRENT DU GROUPE MOTEUR
- UNE ASSOCIATION OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE

#### Partenaires concernés :

##### TECHNIQUES :

- Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et Porzay
- Douarnenez Communauté
- Quimper Communauté
- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

##### FINANCIERS :

- Fonds européens

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 1 an

### **Coût estimé :**

0,10 ETP annuel

Mise à disposition de matériel et équipement à déterminer

### **Evaluation et indicateurs :**

- Nombres d'acteurs inscrits dans la démarche (minimum 10)
- Création d'une entité (association ou collective informel)
- Partenariat et actions mises en œuvre par le réseau d'acteurs (5 initiatives)

**Eléments de la démarche :** Fonction de pilotage

---

## **FICHE ACTION 2**

Créer un site internet

*Avis sur l'action : très prioritaire*

### **OBJECTIFS**

- > Mutualiser les outils d'informations de l'ensemble des acteurs
- > Optimiser et utiliser les ressources
- > Favoriser l'échange et la communication entre les professionnels pour permettre d'initier des projets structurants

### **MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

#### **Descriptif de l'action :**

Créer un site internet dédié à l'agriculture biologique et aux circuits courts sur la baie de Douarnenez, regroupant les informations liées aux métiers (agriculture, restauration collective, transformation et distribution) et aux ressources (répertoire des acteurs et actions, liste des organismes qui accompagnent, outils et ressources disponibles par acteurs, aides et dispositifs existants...).

#### **Public Ciblé :**

Agriculteurs, acteurs de la restauration collective, professionnels de la transformation et distribution, partenaires et opérateurs publics, etc.

#### **Pilotage envisageable :**

- COLLECTIF D'ACTEURS ou ASSOCIATION PORTEUSE
- UN OPERATEUR PUBLIC - Dans le but de valoriser les initiatives en direction de l'AB et/ou des circuits courts sur territoire

#### **Partenaires concernés :**

TECHNIQUES :

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

- EPAB
- Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et Porzay
- Douarnenez Communauté
- Quimper Communauté
- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 6 Mois

### Coût estimé :

Variable (3 000 À 10 000 EUR) en fonction du choix du prestataire (association, privé ou public) et du temps consacré au recueil d'informations et à l'architecture du site

### Evaluation et indicateurs :

- Ouverture du site
- Nombre de visites
- Nombre d'outils, de ressources en ligne et d'acteurs répertoriés

**Eléments de la démarche :** Fonction de transversalité

---

## FICHE ACTION 3

Mise en place d'un marché production locale

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Rassembler les acteurs autour d'un projet commun
- > Encourager les initiatives pour donner de la valeur ajoutée au territoire
- > Créer du lien entre les professionnels, la population et les municipalités

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Mettre en place un marché hebdomadaire estival et un marché de Noël, spécifiques aux producteurs et artisans locaux.

#### Public Ciblé :

Agriculteurs, professionnels de la distribution, partenaires et opérateurs publics, etc.

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Pilotage envisageable :

- ASSOCIATION
- PRODUCTEURS et ARTISANS

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Communes
- AOCD et organismes

FINANCIERS : Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

Période : 1 an

Coût estimé : A définir lors d'une étude de faisabilité

### Evaluation et indicateurs

- Nombre de professionnels s'inscrivant dans le projet
- Nombre de partenariats entrepris avec les communes
- Nombre de marchés

Éléments de la démarche : Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 4

Créer une plateforme au service de l'AB et des circuits courts

*Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### OBJECTIFS

- > Impulser un mouvement de structuration avec et en faveur des acteurs concernés (professionnels, organisations professionnelles agricoles, partenaires socio-économiques, syndicats, associations, collectivités territoriales)
- > Mutualiser les outils et moyens en optimisant et utilisant les ressources locales (abattoirs, logistique, matériels...)
- > Soutenir et accompagner les projets de développement des circuits de proximité et courts au service de la diversification, de l'innovation et de l'emploi

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Création d'une SCIC ou d'une SCOP (coopérative) au service des agriculteurs, transformateurs et distributeurs dont l'objectif serait d'agir conjointement sur la fonction de production, de collecte/stockage, de transformation et commercialisation et de développer l'activité d'un point de vue logistique et commercial (stockage, transport, assortiments, négociations, achats et ventes de produits ...).

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Public Ciblé :

L'ensemble des acteurs et partenaires concernés : les producteurs et professionnels, les organisations professionnelles agricoles, les partenaires socio-économiques, les syndicats, les associations, les institutionnels, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers, ect.

### Pilotage envisageable :

- EPAB
- AOCD
- Collectivités publiques

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Collectivités publiques et organismes

#### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 9 mois

**Coût estimé :** Coût d'une étude d'opportunité (de 18 000 à 23 000 EUR)

### Evaluation et indicateurs :

- Nombres d'acteurs inscrits dans la démarche (minimum 30)
- Nombre de participants aux rencontres techniques et réunions d'élus
- Approbation de la démarche par les collectivités locales

**Eléments de la démarche :** Fonction de pilotage

---

## FICHE ACTION 5

Lancer des appels à projets

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Encourager les initiatives pour favoriser le développement de l'AB et des circuits courts sur le territoire
- > Favoriser l'émergence de partenariats avec les collectivités publiques
- > Soutenir les porteurs de projets

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

**Descriptif de l'action :**

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

La mise en place d'appels à projets permettrait le développement d'initiatives et la recherche de financements en réponse à des problématiques identifiées sur le territoire. Ceci pouvant permettre le financement d'une mission d'intérêt général que la collectivité ne souhaite pas assumer en terme d'exécution.

### Public Ciblé :

Administrations, collectivités territoriales, organismes privés avec ou sans but lucratif

### Pilotage envisageable :

- EPAB
- Collectivités publiques

### Partenaires concernés :

TECHNIQUES :

- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio

FINANCIERS : Subventions des collectivités publiques

Période : 3 ans

Coût estimé : Selon projets (enveloppe globale minimum de 40 000 EUR)

### Evaluation et indicateurs :

- Nombre d'appels à projets lancés par les collectivités publiques
- Nombre de candidatures par appel à projet
- Perspectives

Eléments de la démarche : Fonction d'amélioration

## 2.2 Axe 2 du plan d'actions

### La visibilité et la mise en valeur de la production locale et AB

L'étude et les échanges avec les acteurs mettent en exergue le manque de visibilité et le manque d'outils de communication autour de l'AB et des circuits courts, bien que de nombreux sites internet et documents soient à disposition. En parallèle, force est de constater les attentes importantes en terme de mise en valeur de la production locale et Bio de la part des acteurs eux-mêmes.

Des outils doivent être mis en place afin de rendre visible l'AB et les circuits courts sur la baie de Douarnenez et d'accompagner les exploitants et distributeurs dans la valorisation de leur production :

- Faciliter l'accessibilité aux produits AB et locaux
- Faire connaître l'offre et les exploitations locales
- Accentuer et uniformiser la communication en direction de l'AB et des CCP
- Rompre les barrières sur le Bio (c'est quoi, le Bio ?) et les idées reçues
- Sensibiliser le consommateur

---

#### FICHE ACTION 6 – Créer une marque/label « Baie de Douarnenez »

*Avis sur l'action : très prioritaire*

##### OBJECTIFS

- > Revaloriser l'image du territoire « Algues Vertes »
- > Accroître la visibilité des producteurs
- > Promouvoir les produits AB et locaux de la Baie de Douarnenez

##### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

###### Descriptif de l'action :

La création d'un label « Baie de Douarnenez » favoriserait l'identification de produits locaux, valoriserait l'image du territoire « Algues vertes » et permettrait d'avoir un signe de différenciation et d'appartenance autour de produits ou de services.

**Public Ciblé :** Partenariat Public / Privé

###### Pilotage envisageable

- EPAB
- Collectivités publiques
- Collectif d'acteurs ou Association

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Collectivités publiques
- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

#### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 12 mois

**Coût estimé :** Elaboration du cahier des charges et conception du logo à définir

### Evaluation et indicateurs :

- Adhésion à la démarche par les partenaires
- Mobilisation des acteurs dans la démarche (nombre et diversité)
- Perception des consommateurs

**Eléments de la démarche :** Fonction de transversalité

---

## FICHE ACTION 7

Mettre en place des boutiques éphémères

*Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### OBJECTIFS

- > Valoriser la production locale auprès des consommateurs
- > Faire connaître les producteurs
- > Créer du lien entre les différents acteurs

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Création d'un magasin éphémère permettant aux producteurs et distributeurs de pouvoir disposer de points de vente de façon ponctuelle (semaines, mois ...). Cette démarche permettant de faire connaître les différents acteurs et produits, de vendre des produits saisonniers, de tester le marché, de créer des événements, etc.

**Public Ciblé :** Distributeurs et producteurs en vente directe



## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Pilotage envisageable :

- Collectif d'acteurs ou Association
- Organismes publics dans le cadre du développement économique du territoire

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Collectivités publiques et organismes

#### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 12 mois

### Coût estimé :

Coût d'une étude de faisabilité (de 10 000 à 15 000 EUR)

ou projet pris en charge par un collectif avec location d'une boutique partagée

### Evaluation et indicateurs :

- Evolution du nombre d'acteurs inscrits dans la démarche
- Nombre de boutiques mises en place sur la Baie de Douarnenez
- Affluence des consommateurs

**Eléments de la démarche :** Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 8

Créer un guide des producteurs locaux

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Doter le territoire d'un outil de communication en faveur de l'AB et des circuits courts
- > Faire connaître l'offre et les exploitations locales
- > Communiquer sur les initiatives locales

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Conception d'un document de communication sous forme de guide ou répertoire ayant pour objet de faire découvrir aux consommateurs, élus et acteurs de la restauration collective les initiatives locales en matière d'AB et de circuits courts.

**Public Ciblé :** Consommateurs (public et privé)

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Pilotage envisageable :

- EPAB
- Collectif d'acteurs ou Association

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Producteurs
- Acteurs de la restauration collective
- Professionnels de la transformation et distribution
- Partenaires et opérateurs publics

#### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 4 mois

**Coût estimé :** A définir en fonction du projet et du volume

### Evaluation et indicateurs

- Élaboration et diffusion du guide
- Validation de l'outil de communication par l'ensemble des acteurs
- Impact de l'outil sur la population locale

**Éléments de la démarche :** Fonction de transversalité

---

## FICHE ACTION 9

Mettre en œuvre un camion de vente collective *Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### OBJECTIFS

- > Favoriser la coopération, l'entraide inter-acteurs
- > Mutualiser les moyens en termes logistiques et organisationnels
- > Promouvoir visuellement les produits issus de la Baie de Douarnenez

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Par le biais d'un collectif de producteurs, la mise en place d'un camion de vente collective aurait un double objectif : promouvoir la production et la consommation de produits issus de l'AB et des circuits courts et permettre aux producteurs de distribuer leurs produits.

**Public Ciblé :** Consommateurs

**Pilotage envisageable :** Collectif d'acteurs

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Producteurs
- Professionnels de la transformation et distribution

FINANCIERS : A définir selon choix

Période : 4 mois

### Coût estimé :

- Achat collectif d'un véhicule aménagé (armoie frigorifique) à hauteur de 20 000 EUR
- 0,50 ETP pour l'animation, la communication et la gestion des commandes, la récupération des produits et leur livraison

### Evaluation et indicateurs :

- Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche de mutualisation
- Acquisition du camion
- Modalités de fonctionnement

Eléments de la démarche : Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 10

Création d'un magasin de producteurs

*Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### OBJECTIFS

- > Rendre visible la production locale
- > Donner aux producteurs les moyens de maîtriser la distribution en s'appropriant de la valeur ajoutée
- > Participer à l'attractivité du territoire

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Création d'un magasin de producteurs qui permettrait de mutualiser sur un même lieu de vente collective : des investissements, des ressources humaines ...

Public Ciblé : AMAP, Producteurs

#### Pilotage envisageable :

- AMAP
- Collectif de producteurs

### Partenaires concernés

#### TECHNIQUES :

- Producteurs

- Professionnels de la transformation et distribution
- Partenaires publics

**FINANCIERS :**

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 12 mois

**Coût estimé :** Etude de faisabilité à définir

**Evaluation et indicateurs**

- Evolution du nombre de professionnels adhérant à la démarche
- Evolution du chiffre d'affaire
- Affluence des consommateurs

**Eléments de la démarche :** Fonction d'amélioration

## 2.3 Axe 3 du plan d'actions

### Accompagnement des exploitations

L'étude a démontré qu'un intérêt commence à naître quant à l'AB mais que très peu de producteurs se sentent concernés par une hypothétique conversion faute de moyen et surtout au regard du coût important lié à l'exploitation de produits AB (entendements des exploitations, manque de personnels et de matériels, cahier des charges contraignant...). Il a été aussi constaté que la principale limite au développement d'une agriculture biologique reste l'accès à la terre.

De plus, on observe de la part des petites exploitations une multitude d'initiatives au niveau des circuits courts et de l'AB qui s'opèrent de manière lente, non coordonnée et isolée.

Pour permettre de développer une filière bio locale et valorisante pour la baie de Douarnenez, des actions devront être menées afin de :

- Constituer des réserves de terres agricoles par les collectivités et/ou soutenir l'installation des Jeunes Agriculteurs
- Faciliter l'installation et la démarche de conversion à destination des agriculteurs
- Adapter les aides aux producteurs locaux (cohérence de l'action et des financements publics)
- Renforcer l'accès à l'information réglementaire et financier (conseil et accompagnement)

---

## FICHE ACTION 11

Créer un dispositif de portage et d'accès au foncier

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Permettre l'accès à la terre en constituant des réserves foncières
- > Sensibiliser les élus des collectivités publiques aux questions de la SAFER et du foncier
- > Mettre en place des outils au niveau des propriétaires fonciers et syndicats de la propriété pour favoriser l'installation de petites surfaces de maraîchage (problème du rumex ...)

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Elaboration d'un dispositif de portage d'accès du foncier (et/ou charte) à l'échelle de la Baie de Douarnenez à destination des exploitations AB et des circuits courts. Il s'agirait au travers des politiques foncières, d'articuler les questions de complémentarité de compétences (au niveau des enjeux de la loi littorale, du PLU, du SCOT, de la construction de nouveaux bâtiments d'exploitations) et d'harmoniser les dispositifs d'aides et d'accès à la terre.

**Public Ciblé :** Intercommunalité, Collectivités territoriales, SAFER et Agriculteurs

#### Pilotage envisageable :

- EPAB ou Collectivités publiques
- Groupement de producteurs
- Organismes (SAFER, Terre de liens...)

#### Partenaires concernés :

##### TECHNIQUES :

- SAFER
- Terre de lien
- Département
- Chambre d'Agriculture
- Associations

**FINANCIERS :** Partenariat à définir

**Période :** 2 ans

#### Coût estimé :

Selon dépenses engagées en terme : d'animation, d'ingénierie et de frais d'expertise, techniques, juridiques et de communication

### Evaluation et indicateurs :

- Lancement d'un groupe technique interne (partenariat technique, réunion de co-construction avec les collectivités publiques et groupements de producteurs)
- Rédaction des dispositifs ou charte
- Evolution de la SAU en AB et/ou circuits courts

Eléments de la démarche : Fonction de pilotage

---

## FICHE ACTION 12

Réaliser un mémo « aides et réglementations »

*Avis sur l'action : très prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Création d'un support de communication pour accompagner et informer les agriculteurs et porteurs de projets
- > Recenser l'ensemble des dispositifs, des aides et des organismes œuvrant en direction des circuits courts et de l'AB
- > Renforcer l'accès à l'information réglementaire et financière

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Concevoir un guide à destination des producteurs et porteurs de projets qui souhaitent s'orienter vers l'agriculture biologique et/ou la distribution en circuits courts. Ce Mémo permettrait d'informer et d'accompagner les acteurs dans leurs réflexions sur le territoire de la baie de Douarnenez sur les aspects : réglementaires, aides et financements possibles et organismes à contacter.

Public Ciblé : Producteurs et porteurs de projets

Pilotage envisageable : EPAB

#### Partenaires concernés :

##### TECHNIQUES :

- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio et collectivités publiques

FINANCIERS : à définir selon choix de diffusion

Période : 3 mois

Coût estimé :

Elaboration de la maquette réalisée dans le cadre de l'étude, les coûts d'impression et de diffusion restant à définir (selon diffusion)

**Evaluation et indicateurs :**

- Elaboration du Mémo
- Approbation du contenu par la collectivité publique et les organismes compétents
- Taux de diffusion

**Eléments de la démarche :** Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 13

Mettre en œuvre un accompagnement local du monde agricole

*Avis sur l'action : très prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Soutenir les producteurs et porteurs de projets dans leurs souhaits et démarches de conversion ou d'installation en AB et/ou circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez
- > Favoriser les transmissions et reprises en y intégrant la dimension AB et la vente en circuits courts
- > Orienter le territoire vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

**Descriptif de l'action :**

Il s'agirait de mettre en place un accompagnement local individuel ou collectif, soit par le biais d'un pôle ressource, soit par le biais d'un dispositif porté par un opérateur, soit par la mise en œuvre d'un projet plus ambitieux de type « pépinière d'entreprises » et « ferme relais » du monde rural ayant pour objectif de rassembler les fonctions d'animation, d'ingénierie et de suivi spécifiques aux problématiques des acteurs et enjeux de la charte de territoire.

**Public ciblé :** Producteurs et porteurs de projet

**Pilotage envisageable :** EPAB ou Collectivités publiques

**Partenaires concernés :**

**TECHNIQUES :**

- Collectivités publiques
- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales
- Subventions des Intercommunalités aux Jeunes Agriculteurs

**Période :** 1 à 2 ans

### Coût estimé :

Enveloppe de 20 000 EUR pour l'animation, l'ingénierie, les études et la rémunération d'intervenants extérieurs

### Evaluation et indicateurs :

- Nombre de participants et profil du groupe de travail
- Concrétisation de l'action (pôle ressource, dispositif ou projet structurant)
- Nombre d'actions et de personnes accompagnées

**Eléments de la démarche :** Fonction de pilotage

---

## FICHE ACTION 14

Faciliter l'installation d'activités porc local en circuits courts ou en AB

*Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### OBJECTIFS

- > Accompagner les agriculteurs dans des projets de porc AB et/ou dit « local »
- > Mobiliser et faire connaître la filière du porc bio ou local
- > Elargir la gamme de produits transformés pour répondre aux attentes des consommateurs et de la restauration collective

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Mise en place d'un dispositif d'animation et de sensibilisation visant le développement d'une filière de production de porc local et/ou Bio par l'organisation de journées d'animation à destination des agriculteurs et des porteurs de projets

**Public ciblé :** Producteurs et porteurs de projets

#### Pilotage envisageable :

- EPAB ou Collectivités publiques
- Collectif d'acteurs ou Association



## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio et collectivités publiques
- Réseau Cohérence

#### FINANCIERS :

- CIVAM
- GAB29 et Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

Période : 1 an

### Coût estimé :

0,1 ETP soit 6 200 EUR pour l'animation de réunions et l'accompagnement

### Evaluation et indicateurs :

- Nombre de journées d'animation
- Nombre d'accompagnements
- Evolution du nombre d'exploitations

Eléments de la démarche : Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 15

Faire un bilan des chartes de désherbage

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Protéger les cheptels d'abeilles et la production locale
- > Evaluer l'utilisation des pesticides au niveau des espaces verts des collectivités locales
- > Sensibiliser les collectivités locales à l'impact des pesticides sur l'environnement

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Il s'agirait de mettre en place une évaluation des chartes de désherbage des communes afin de vérifier le respect de celui-ci sur les espaces verts du territoire.

#### Public ciblé :

- Producteurs de miel
- Collectivités locales

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

### Pilotage envisageable :

- EPAB
- Collectivités publiques
- Collectif d'acteurs ou Association

### Partenaires concernés :

#### TECHNIQUES :

- Producteurs de miel
- Collectivités publiques

FINANCIERS : Collectivités publiques

Période : 6 mois

Coût estimé : Coût du bilan/expertise à définir

### Evaluation et indicateurs :

- Evaluation qualitative et quantitative des chartes de désherbage communales
- Nombre de communes ayant réalisé un bilan
- Perspectives d'évolution

Eléments de la démarche : Fonction d'amélioration

## 2.4 Axe 4 du plan d'actions

### Développement d'actions en faveur de la restauration collective

D'une manière générale, les acteurs de la restauration collective sont globalement sensibles à la qualité des produits, au bio, aux achats responsables mais ne souhaitent pas forcément s'engager vers « plus de bio » mais plutôt vers une agriculture plus locale et raisonnée. De plus, on constate que le coût, la capacité des agriculteurs à garantir la traçabilité, la disponibilité locale des produits, la barrière des grossistes via les marchés restent des freins prépondérants à l'augmentation de la part du bio dans la restauration collective.

A ce jour, seulement 52 % des structures de la restauration collective ont introduit des produits issus de l'AB. En parallèle, de nombreuses actions visant à structurer la filière bio locale dans la restauration collective sont menées sur le territoire par l'AOCD, la MAB 29, l'Association AGORES en lien avec des collectivités locales.

La recherche de complémentarité et de cohérence avec les actions déjà entreprises sur le territoire, devra permettre de :

- Mettre en lien des agriculteurs et distributeurs avec les acteurs de la restauration collective
- Sensibiliser les acteurs de la restauration collective au Bio
- Favoriser l'adaptabilité des collectivités publiques à l'offre existante sur le territoire (produits, prix, livraison, délais des commandes...)
- Faciliter l'accessibilité aux produits AB et locaux

---

## FICHE ACTION 16

Mettre en place une expo portraits

*Avis sur l'action : très prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Enlever les idées reçues sur le bio (Faire changer les regards portés sur le bio)
- > Sensibiliser les élus des collectivités publiques, gestionnaires et cuisiniers aux produits AB et locaux
- > Eduquer les consommateurs (enfants et adultes)

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Création d'une exposition sous forme de portraits (producteurs locaux et bio, distributeurs présentant leurs produits issus de la Baie de Douarnenez...). Cette exposition de 10 panneaux serait mobile et circulerait dans les cantines et/ou Mairies du territoire

#### Public ciblé :

- Collectivités territoriales
- Acteurs de la restauration collective

**Pilotage envisageable :** EPAB ou Collectivités publiques

#### Partenaires concernés :

##### TECHNIQUES :

- Collectivités publiques
- Producteurs
- Distributeurs et acteurs de la restauration collective
- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

**FINANCIERS :** Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

**Période :** 6 mois

**Coût estimé :** 1 500 EUR le panneau (Conception, photos, édition)

### **Evaluation et indicateurs :**

- Identification des producteurs et professionnels
- Nombre de panneaux réalisés
- Nombre d'expositions réalisées

**Éléments de la démarche :** Fonction de transversalité

---

## **FICHE ACTION 17** – Création d'une plateforme internet

*Avis sur l'action : à moyen / long terme*

### **OBJECTIFS**

- > Mettre en relation les producteurs et les cantines publiques
- > Regrouper une offre de produits (bio, locaux, saisonniers, labellisés) à destination des acteurs de la restauration collective
- > Valoriser l'offre existante de produits Bio et locaux sur le territoire (produits, prix, livraison, délais des commandes...) auprès des collectivités publiques

### **MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

#### **Descriptif de l'action :**

Création d'une plateforme Internet dont l'objectif serait de faciliter les démarches pour manger bio et local en restauration collective (distribution, approvisionnement, référencement des produits et producteurs...).

#### **Public ciblé :**

Intercommunalité, Collectivités territoriales, producteurs et distributeurs, acteurs de la restauration collective

#### **Pilotage envisageable :**

- EPAB ou Collectivités publiques
- Groupement de producteurs

#### **Partenaires concernés :**

##### **TECHNIQUES :**

- AOCD
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio
- Chambre d'agriculture

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

- FNAB

### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

Période : 1 an

### Coût estimé :

- Etude de faisabilité opérationnelle entre 15 000 et 25 000 EUR
- Mise en œuvre du projet : à définir

### Evaluation et indicateurs :

- Définir la faisabilité du projet de plateforme internet
- Nombre d'acteurs impliqués dans le projet
- Création du site Internet

Eléments de la démarche : Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 18

Mettre en place des outils & actions d'accompagnement

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Soutenir les modes de distribution en circuits courts vers la restauration collective
- > Favoriser l'adéquation entre la demande publique et la production locale et bio
- > Permettre l'adaptabilité des collectivités publiques au regard des potentialités du territoire en terme d'agriculture locale et des contraintes administratives

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Il s'agit d'accompagner les communes, les restaurants collectifs et les producteurs au travers d'outils (fiches techniques) et d'actions (séminaires, réunions d'informations...) de types :  
Comment inclure des clauses dans un appel d'offre afin de privilégier les exploitations locales ?  
Contractualisation entre producteurs et acheteurs, Comment rédiger un cahier des charges ?  
Comment répondre à un dossier d'appel d'offre dans la restauration collective ?

#### Public ciblé :

- Intercommunalité
- Collectivités territoriales
- Producteurs et distributeurs
- Acteurs de la restauration collective

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

**Pilotage envisageable :** EPAB ou Collectivités publiques

### Partenaires concernés :

TECHNIQUES :

- Collectivités publiques
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio

FINANCIERS : Subventions locales

**Période :** 1 an

### Coût estimé :

Enveloppe de 38 000 EUR pour l'élaboration d'outils d'accompagnement, mise en place de séminaires et formations, rémunérations d'intervenants ...

### Evaluation et indicateurs :

- Réalisation d'un programme d'actions et/ou d'outils d'accompagnement
- Nombre d'acteurs accompagnés
- Impact des outils et accompagnement sur la contractualisation

**Eléments de la démarche :** Fonction d'amélioration

---

## FICHE ACTION 19

Mettre en œuvre une animation « semaine de l'AB et des produits locaux »

*Avis sur l'action : prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les enfants aux produits bio et locaux
- > Valoriser les producteurs et professionnels de la baie de Douarnenez
- > Lutter contre les représentations et la mauvaise image du bio

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

Il s'agirait de créer un événement sur l'ensemble du territoire en faveur de l'agriculture biologique et des circuits courts intégrant : des animations dans les restaurants scolaires (exemple : semaine du goût) et des visites de fermes et d'ateliers de transformation dans le cadre de sorties scolaires.

**Public ciblé :**

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

- Intercommunalité
- Collectivités territoriales
- Producteurs et distributeurs
- Acteurs de la restauration collective

**Pilotage envisageable :** EPAB ou Collectivités publiques

### Partenaires concernés

TECHNIQUES :

- Collectivités publiques
- CIVAM
- Maison de la Bio
- Cap Bio

FINANCIERS : Subventions locales

**Période :** 1 an

### Coût estimé :

Dépenses d'animation, d'organisation et de communication (conception, impression, diffusion)

### Evaluation et indicateurs :

- Organisation de l'événement
- Nombre de structures de la restauration collective, collectivités locales et professionnels impliqués dans l'événement
- Perspectives

**Eléments de la démarche :** Fonction de transversalité

## 2.4 Fonction pilotage du plan d'actions

### Mise en œuvre du programme d'actions

Afin de mener à bien la réalisation du programme d'actions, il est fortement recommandé qu'il y ait un portage et/ou accompagnement par les collectivités publiques dans le but d'assurer les missions de coordination, d'animation et d'évaluation des fiches actions. Restent les questions de l'échelle de mise en œuvre du programme d'actions et de l'investissement des 3 communautés de commune.

Une fois cet accompagnement effectué (environ 2 ans), les acteurs de l'AB et des circuits courts devraient être en capacité de porter eux-mêmes les actions au travers d'un collectif formel

(type association/coopérative), essentiel pour voir émerger des initiatives et autres projets structurants sur le territoire.

Outre, cette fonction de pilotage fondamentale à la réalisation concertée d'actions, il peut être entrepris un objectif de 7 à 10 actions à réaliser sur ces deux premières années de lancement.

---

## FICHE ACTION 20

Assurer la coordination, l'animation et l'évaluation *Avis sur l'action : très prioritaire*

### OBJECTIFS

- > Coordonner l'ensemble des actions et la mise en lien des acteurs et partenaires
- > Assurer l'animation, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des projets
- > Créer des outils et supports d'information, de communication et de mise en oeuvre pour la réalisation des actions

### MESURES OPÉRATIONNELLES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### Descriptif de l'action :

La création d'un poste de chargé de mission dans le cadre de la programmation de financement de l'EPAB ou d'une collectivité publique partenaire pourrait s'avérer primordial pour le bon déroulement du plan d'actions

**Public ciblé :** EPAB, Collectivités territoriales

**Pilotage envisageable :** EPAB ou Collectivités publiques

#### Partenaires concernés :

##### FINANCIERS :

- Fonds européens
- Subventions départementales et/ou régionales et/ou locales

**Période :** 2 ans

**Coût estimé :** 0,50 % ETP (11 400 EUR/Année)

#### Evaluation et indicateurs :

- Recrutement d'un chargé de mission
- Nombre de dossiers mis en oeuvre
- Impact sur l'AB et les circuits courts

**Eléments de la démarche :** Fonction de pilotage



## Conclusion

Cette étude a permis de dresser un panorama (état des lieux / diagnostic) des pratiques et initiatives sur la Baie de Douarnenez en faveur de l'agriculture biologiques et des circuits courts, et ce, de manière générale puisque l'aval et l'amont de la filière ont été recensés.

Cette analyse a offert la possibilité d'avoir une vision globale de la situation en vue d'une prise de connaissances et d'informations des initiatives menées sur le territoire par les différents acteurs. L'un des principaux objectifs étant de connaître « le potentiel des débouchés pour les produits agricoles biologiques et/ou vendus en circuits courts, tout en confortant l'économie des exploitations agricoles et autres acteurs des filières alimentaires qui produisent, vendent, transforment, transportent et de tels produits » ; afin d'élaborer un plan d'action opérationnel.

Cette étude a aussi permis de mettre les acteurs en lien (professionnels, organisations professionnelles agricoles, partenaires socio-économiques, associations, collectivités territoriales) ; et de les faire se rencontrer pour échanger sur leurs problématiques communes. Ceci ayant impulsé un mouvement de structuration collective auprès des acteurs et des filières existantes, se concrétisant par la mise en place d'un groupe moteur d'une trentaine de participants. A ce jour, ils souhaitent s'investir pour poursuivre les réflexions issues de cette présente étude et porter les projets à venir.

La diversité des initiatives recensées et l'implication des personnes témoignent de l'intérêt porté par l'ensemble des acteurs. D'autant que l'effervescence actuelle autour des circuits courts et de l'agriculture biologique, n'était alors pas un des premiers facteurs de mobilisation sur le territoire de la Baie de Douarnenez. Cela révèle la réelle volonté d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble pour développer et pérenniser leurs activités.

Donc, au-delà des simples fonctions de production, de transformation et de commercialisation des produits issus de l'Agriculture Biologique et/ ou des circuits courts ; la structuration et l'accompagnement de ces filières présentent l'intérêt d'agir directement sur la dynamisation et l'attractivité des territoires, l'emploi, l'innovation, l'environnement et la santé.

Dans cette perspective, cela permettra conjointement d'encourager l'évolution des systèmes agricoles vers des systèmes herbagers et en agriculture biologique à moindres fuites d'azote et d'encourager les changements de système afin de préserver et d'améliorer la qualité des eaux de la Baie de Douarnenez.

## Revue bibliographique

## EPAB

Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez  
Le Pavillon – La Clarté – 29 100 KERLAZ  
Tel. +33(0)2 29 40 41 24 Contact. Nicolas LE MEUR

Charte du territoire 2012-2015

Diagnostic agricole de la baie de Douarnenez - DORIES - Octobre 2011

Diagnostic socio-économique de la baie de Douarnenez et plan gouvernementale de lutte contre les algues vertes - DORIES - Juillet 2011

Analyse de l'offre en circuits courts sur le Pays de Cornouaille - Chambre d'Agriculture du Finistère - 2010

Circuits courts sur le Pays de Cornouaille, quels débouchés ? - Chambre d'Agriculture du Finistère – 2010

Pré-diagnostic - Etude AOCD – 2013

[www.ec.europa.eu/agriculture](http://www.ec.europa.eu/agriculture)

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

[www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

[www.bretagneactive.org](http://www.bretagneactive.org)

[www.interbiobretagne.asso.fr](http://www.interbiobretagne.asso.fr)

[www.espace29.asso.fr](http://www.espace29.asso.fr)

[www.civam29.org](http://www.civam29.org)

[www.capbio-bretagne.com](http://www.capbio-bretagne.com)

[www.agrobio-bretagne.org](http://www.agrobio-bretagne.org)

[www.bio.29](http://www.bio.29)

[www.llelabo-ess.org](http://www.llelabo-ess.org)

[www.sagebaiededouarnenez.org](http://www.sagebaiededouarnenez.org)

## Liste des annexes

- |  |                 |
|--|-----------------|
| > Propale : présentation COPIL 1 « Lancement de l'étude »              | 31 janvier 2014 |
| > Propale : présentation COPIL 2 « Panorama & Tendances »              | 27 mars 2014    |
| > Propale : présentation COPIL 3 « Rapport d'entretien et d'analyses » | 27 juin 2014    |
| > Propale : présentation réunion de CONCERTATION                       | 1 Octobre 2014  |
| > Propale : Programme d'actions  | 28 octobre 2014 |
|  |                 |
| > Mémo « aides et environnement règlementaire »                        |                 |
| > Restitution de la concertation avec les acteurs                      |                 |
| > Liste du groupe moteur   |                 |